



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

7<sup>e</sup> séance plénière

Samedi 14 septembre 2002, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan ..... (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 5.

## Allocution de Sir Tomasi Puapua, Gouverneur général de Tuvalu

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Gouverneur général de Tuvalu.

*Sir Tomasi Puapua, Gouverneur général de Tuvalu, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. Sir Tomasi Puapua, Gouverneur général de Tuvalu, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Sir Tomasi Puapua** (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Nous sommes fiers que notre petit État insulaire de Tuvalu soit Membre de cette grande famille des nations, et nous devons tout d'abord remercier Dieu Tout-Puissant de son amour et de nous permettre à tous de participer à ce débat général. Je voudrais également, au nom de ma délégation, remercier sincèrement le gouvernement du pays hôte, les États-Unis d'Amérique, de son hospitalité et de son appui chaleureux.

Tuvalu vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à cette haute fonction, et

félicite vivement le Président sortant de sa direction éclairée, surtout étant donné l'année très difficile qu'a connue l'Organisation. Tuvalu souhaite également réaffirmer la pleine confiance qu'il porte au Secrétaire général. En outre, nous félicitons chaleureusement la Suisse de son adhésion à l'ONU, et nous saluons l'admission du Timor-Leste qui aura lieu au cours de la présente session.

Tuvalu s'associe avec sincérité, intellectuellement et affectivement, à la commémoration de la grande perte, en particulier de vies humaines innocentes, subie en raison des attentats terroristes commis sur le sol américain l'an dernier. Nous prions pour les familles des victimes et pour leur plein succès dans leur rétablissement. Au sein de notre propre Organisation, nous sommes fiers que de cette tourmente, l'ONU soit ressortie encore plus forte, déterminée à combattre le terrorisme international.

À Tuvalu et dans de nombreux pays insulaires du Pacifique, nous savons que notre propre, notre unique vulnérabilité est aussi un terrain fertile pour les forces de la terreur qui menacent la sécurité et la survie des îles. C'est en ce sens que Tuvalu est attaché aux Déclarations sur la sécurité régionale du Forum des îles du Pacifique, mise en lumière dans le Communiqué du Forum, qui a été distribué comme document de l'ONU. Dans le même esprit, l'an dernier, Tuvalu a exprimé son engagement envers les résolutions antiterroristes de l'ONU, et nous le réaffirmons. Mais nous avons également besoin d'une assistance tant technique que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



financière de la communauté internationale pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations internationales.

Devenir Membre de l'ONU et en faire partie n'est jamais facile, en particulier pour un petit pays insulaire qui a peu de ressources, comme Tuvalu. Nous faire une place ici n'est qu'une de nos nombreuses priorités dans le cadre de notre effort d'édification nationale. Toutefois, notre présence ici témoigne du fait que nous sommes convaincus, depuis notre indépendance, que grâce au principe de participation égale au sein de l'ONU, nous sommes mieux en mesure de faire entendre nos préoccupations en matière de sécurité et de développement.

Bien qu'il soit un nouvel État Membre, Tuvalu appuie les réformes entreprises au sein de l'Organisation pour rationaliser ses activités et en assurer l'efficacité. Il appuie en particulier les initiatives élaborées en matière de réforme du Conseil de sécurité et de fonctionnement du Secrétariat, et nous sommes fermement convaincus qu'elles méritent d'être soutenues. Nous pensons également qu'une représentation équitable, reflétant davantage la diversité de la composante des Nations Unies dans le personnel du Secrétariat des Nations unies et dans ses divers comités de travail, doit être envisagée.

En tant que nation éprise de paix, Tuvalu estime que la mission fondamentale des Nations Unies doit rester le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, comme cela est clairement énoncé dans le préambule de la Charte des Nations Unies. Mais une question en suspens, qui mérite également un examen approprié, est la question de la République de Chine à Taiwan. Ce pays a une population de 23 millions d'habitants, un territoire bien défini et un système démocratique établi, et il reste un acteur international majeur dans le commerce et les relations au niveau mondial. Nous sommes donc fermement convaincus que le droit à l'autodétermination de ce peuple et son admission à l'ONU doivent être traités d'urgence. L'ONU ne peut être considérée comme universelle ni la paix mondiale comme assurée tant que la question de la République de Chine ne sera pas réglée comme il se doit.

Alors que nous avançons dans ce nouveau siècle, nous faisons de plus en plus face aux nombreux changements qui ont lieu. Jamais auparavant la race humaine n'a eu à faire face à des défis aussi

complexes. Nous vivons dans un monde où le concept de mondialisation est médiatisée chaque jour. Tout en vivant tous dans un monde où le commerce, les communications et les voyages semblent avoir fait de nous une communauté mondiale unique, de grandes régions du monde continuent de souffrir de la pauvreté, de la marginalisation et du déclin écologique. Nous sommes loin d'être une communauté mondiale cohérente. Malheureusement, Tuvalu ainsi que de nombreux petits États insulaires en développement sont dans une situation particulièrement faible pour pouvoir participer pleinement et profiter des chances offertes par la mondialisation. Il est donc nécessaire de nous accorder une aide spéciale pour accroître notre capacité en la matière.

S'agissant de la prévention des conflits, Tuvalu, comme d'autres petites nations insulaires vulnérables, est lassé des conflits et des guerres. Nous pensons que trop souvent, des pays se voient obligés de recourir à la force militaire et à la violence pour régler des conflits au lieu de chercher à comprendre les causes profondes de ces derniers. Nous sommes fermement convaincus que cette approche a besoin d'être réexaminée avec soin. L'accumulation des armes et des dépenses massives de « défense » éclipsent complètement la multiplication des efforts visant à régler les causes sous-jacentes de la pauvreté et de l'instabilité. Pour survivre en tant que communauté internationale, nous devons inverser cette tendance et apprendre aussi à nous écouter mutuellement.

À cet égard, Tuvalu estime que nous devons croire davantage en l'ONU en tant qu'instance à laquelle incombe la prise en charge des problèmes de la pauvreté, des conflits et de l'instabilité, ainsi que des effets de la dégradation de l'environnement. C'est ici, dans cette maison commune de la famille humaine, que les pays doivent venir, déposer les armes, s'écouter et régler leurs différends. Nous pensons que c'est la seule façon d'assurer une paix mondiale durable, la sécurité et un développement viable.

Tuvalu est d'accord avec l'importance accordée au développement durable et souscrit aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier sur l'élimination de la pauvreté. Il salue également la tenue des conférences internationales des Nations Unies, notamment sur les droits de l'enfant, le financement du développement et l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 lors du Sommet mondial sur le développement durable. En outre, Tuvalu apprécie les

engagements pris récemment en vue de renforcer le Fonds pour l'environnement mondial, qui est tellement important pour plusieurs pays et notamment les petits États insulaires en développement.

Mais si Tuvalu apprécie l'intérêt accordé aux petits États insulaires en développement dans les divers processus, il lance toutefois un appel en vue d'une reconnaissance plus tangible, notamment de la communauté des donateurs, pour ce qui est de notre cas particulier face aux défis et notamment pour la mise en place de capacités, grâce à un enseignement et à une santé de qualité, l'accès à l'eau potable et à une énergie peu coûteuse, des infrastructures, et des systèmes d'assainissement. Sans ressources supplémentaires, les initiatives de partenariat issues de ces processus n'auront pas de sens, surtout pour les groupes les plus dépourvus tels que les femmes, les enfants et les personnes vivant dans les zones rurales ou isolées.

Il est inutile de dire que pour Tuvalu, l'aide au développement est indispensable à celui-ci. Pour nous, l'aide publique au développement représente le budget du développement. Le maintien de services vitaux pour notre peuple, par des partenariats novateurs tels que le Fonds d'affectation spéciale pour Tuvalu, n'aurait pas été possible sans cette APD. Je voudrais à cet égard exprimer avec beaucoup de sincérité la gratitude de Tuvalu à tous ses partenaires de développement, notamment à ses donateurs traditionnels, anciens et nouveaux, tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, le Japon, l'Union européenne et la République de Chine à Taiwan.

Quant à nous, ayant progressé en tant que pays souverain en situation de paix et de stabilité relatives au cours des 24 dernières années, nous sommes profondément attachés au principe de bonne gouvernance des Nations Unies. Le Gouvernement de Tuvalu récemment élu est pleinement attaché aux principes de bonne gouvernance, de démocratie et de respect du droit. Il est également attaché à l'obligation redditionnelle et à la transparence, dans le respect des valeurs chrétiennes et des normes traditionnelles et culturelles. Comme par le passé, nous sommes également attachés à une gestion avisée des finances et à d'autres initiatives en matière de réformes destinées à améliorer nos systèmes.

Tuvalu est entouré par l'immense océan Pacifique et il est conscient de ses droits sur ses considérables ressources marines et de sa responsabilité pour assurer

la gestion avisée et durable des potentialités de l'océan. Nous nous associons donc pleinement à la politique régionale sur les océans du Forum des îles du Pacifique, récemment adoptée par nos dirigeants.

Enfin, la paix, la sécurité et la survie à long terme du monde n'auront pas de sens pour nous en l'absence de mesures sérieuses visant à répondre aux effets négatifs et dévastateurs du réchauffement de la planète. À pas plus de trois mètres au-dessus du niveau de la mer, Tuvalu est particulièrement exposé à ces effets. En fait, notre population émigre déjà pour y échapper. Nous souffrons déjà des conséquences des phénomènes au sujet desquels les autorités mondiales sur les changements climatiques nous ont constamment mis en garde. Il y a seulement deux semaines, en temps normal et à marée basse, des vagues énormes se sont soudain écrasées sur nos côtes et noyé une grande partie de l'île principale.

Si la situation ne connaît pas d'amélioration, où la communauté internationale pense-t-elle que le peuple de Tuvalu pourra se réfugier face à cette élévation du niveau des eaux? Nous accueillir comme des réfugiés écologiques n'est pas ce que nous voulons à long terme. Nous voulons que les îles de Tuvalu et notre nation existent toujours et ne soient pas submergées du fait de la consommation effrénée des pays industrialisés. Nous voulons que nos enfants grandissent comme nous, dans nos propres îles et au sein de notre culture.

Nous lançons un nouvel appel aux pays industrialisés, surtout à ceux qui ne l'ont pas encore fait, pour ratifier d'urgence et mettre en oeuvre intégralement le Protocole de Kyoto, et soutenir concrètement nos efforts d'adaptation, et ce, pour pouvoir faire face aux effets des changements climatiques et de la hausse du niveau de la mer. Tuvalu, n'ayant pratiquement rien à voir avec les causes, ne peut être tenu d'en payer le prix tout seul. Nous devons tous oeuvrer de concert. Que Dieu vous bénisse tous et que Dieu bénisse l'ONU.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Gouverneur général de Tuvalu de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*L'honorable Sir Tomasi Puapua, Gouverneur général de Tuvalu, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Point 9 de l'ordre du jour (suite)****Débat général**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Lydie Polfer, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Luxembourg.

**Mme Polfer** (Luxembourg) : Le Président en exercice de l'Union européenne, M. Anders Fogh Rasmussen, a déjà eu l'occasion de vous présenter les priorités et les positions de l'Union européenne. Avec eux, et par son engagement au quotidien, le Luxembourg affirme son attachement à la coopération internationale, multilatérale et aux travaux de l'Organisation universelle.

Notre Président Kavan s'est vu conférer ses hautes fonctions selon une procédure nouvelle, destinée à dynamiser le travail de l'Assemblée et à approfondir son impact. Je suis convaincue que sous sa présidence, nous aboutirons à d'autres développements importants.

S. E. M. Han Seung-soo a dirigé les travaux de la session précédente sous l'emprise d'une actualité internationale particulièrement troublée et grave. Grâce à sa grande expérience et sa compréhension des enjeux internationaux, un message serein et fraternel de coopération et de concertation a pu émerger de nos débats. Nous devons tous l'en féliciter vivement.

Notre Organisation se trouve enfin dans l'heureuse situation de pouvoir s'appuyer sur un Secrétaire général reconnu universellement pour son humanisme et ses hautes qualités diplomatiques. Il a entamé son deuxième mandat avec une énergie bien caractéristique que nous admirons tous.

Nous encourageons en effet de tout coeur le Secrétaire général dans la poursuite de son importante mission. En effet, incontestablement, le multilatéralisme et l'apport du système des Nations Unies à celui-ci ont une dynamique propre. Nous comptons sur lui pour l'orienter suivant les lignes directrices développées dans votre remarquable discours de jeudi dernier.

Concernant l'Iraq, nous estimons que la communauté internationale doit poursuivre son action à travers l'Organisation des Nations Unies, chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Iraq doit donner un accès inconditionnel et sans

entrave aux inspecteurs et fournir la coopération requise. Il doit remplir ses obligations immédiatement, et nous sommes déterminés à soutenir les efforts de l'ONU pour parvenir à cet objectif.

Le droit international a été renforcé considérablement lors de l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le 1er juillet dernier. Il s'agit là d'une avancée majeure dans le processus de promotion de l'état de droit et de lutte contre l'impunité. Il convient aujourd'hui d'appuyer cette jeune institution de toutes nos forces. Elle constitue en effet le garant du souhait de protection si profondément ancré en chacun de nous. La ratification la plus large possible du Statut de la Cour doit rester un objectif essentiel de la communauté internationale. L'Union européenne oeuvre activement en ce sens pour que la Cour ait un caractère réellement universel.

Dans une même perspective multilatérale, le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable vient de se terminer sur le constat que notre planète ne dispose que de réserves et de ressources naturelles limitées et que seule la solidarité peut concilier la légitimité du développement et la pérennité d'un environnement respectueux de la vie. L'humanité a la responsabilité d'atteindre un équilibre de ces deux exigences.

Le Sommet a tracé un chemin à suivre grâce au Plan de mise en oeuvre qui fixe des objectifs et des calendriers. Ceux-ci peuvent paraître manquer d'ambition pour certains, mais ils ont le mérite de nous orienter. Il nous faut désormais nous atteler à mettre en oeuvre ce plan. Pour cela, les partenariats nouveaux entre l'ONU, les gouvernements, les entreprises et la société civile constituent un outil très important. La responsabilité des gouvernements reste évidemment entière.

À Doha, l'Organisation mondiale du commerce a décidé d'allier ouverture des marchés et assistance technique au développement. À Monterrey, un consensus mondial s'est dégagé sur le financement du développement. Après Johannesburg, il s'agit maintenant de mettre en oeuvre des synergies entre aide publique, apport des entreprises, ressources locales et engagement des organisations non gouvernementales. Pauvreté, pollution et surexploitation, et malheureusement la violence, alimenteront néanmoins encore longtemps le pessimisme.

Toutefois, il est encourageant de constater que la démocratie et la bonne gouvernance sont des concepts et des pratiques qui progressent et qui sont de plus en plus largement acceptés. J'adresse dans ce contexte mon hommage à la toute jeune Union africaine qui a su inscrire précisément parmi ses objectifs la promotion des principes démocratiques et son corollaire, la protection des droits de l'homme.

Droits de l'homme, démocratie, développement et sécurité sont étroitement liés. Le Conseil de l'Europe, dont la vocation principale est de défendre les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit a, tout comme l'Organisation des Nations Unies, été placé devant un défi considérable suite aux événements du 11 septembre. À l'instar de l'Organisation universelle, le Conseil de l'Europe, dont le Luxembourg assume depuis mai et ce pour six mois, la présidence, a pris un ensemble de mesures concrètes en matière de lutte internationale contre le terrorisme.

Outre la promotion de signatures et de ratifications d'instruments internationaux, le Conseil a élaboré des lignes directrices pour une lutte internationale qui s'inscrive dans le plein respect des droits de l'homme car, lorsque la sécurité est menacée, le respect des droits de l'homme est d'autant plus important. En tant que responsables politiques, nous avons l'obligation d'éviter que la législation antiterroriste ne porte atteinte, voire même détruise, la démocratie dans son élan pour défendre les valeurs fondamentales de liberté et de sauvegarde des droits de l'homme.

Les événements du 11 septembre ont donné une nouvelle impulsion, nous le savons, à la coopération entre partenaires institutionnels et ont avant tout souligné la nécessité de poursuivre le dialogue entre cultures et religions et d'intensifier la réflexion sur les civilisations afin de promouvoir la tolérance et le respect universel des droits de l'homme face au barbarisme. À l'instar de l'ONU et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Conseil de l'Europe s'est engagé sur cette voie.

La coordination et la complémentarité entre organisations régionales et internationales font d'ailleurs partie des priorités que le Luxembourg s'est données pour sa présidence. Il pourrait ainsi s'avérer utile de faire le lien avec les pôles d'excellence du Conseil de l'Europe, à savoir la Cour européenne des

droits de l'homme – mécanisme unique de protection des droits de l'homme – la Commission européenne contre le racisme et, enfin, le Comité de prévention contre la torture. Je souhaite vivement que cet important travail normatif accompli au niveau européen puisse un jour se réaliser au niveau international et que le protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture, protocole d'ailleurs que cette auguste Assemblée sera bientôt appelée à endosser, puisse connaître le même succès que son « prédécesseur européen ». L'établissement de l'état de droit pour tous est un objectif en faveur duquel le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, a oeuvré sans relâche. Elle a mérité toute notre reconnaissance pour son courage et sa contribution à cette cause essentielle. Son successeur, M. Sergio Vieira de Mello, peut à son tour compter sur notre entière coopération et notre soutien total.

La session spéciale de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, du mois de mai dernier, a permis de dénoncer à nouveau l'indifférence qui tue, voire cause des souffrances bien réelles, à des millions d'individus démunis et sans défense. Si la Convention relative aux droits de l'enfant a permis l'amélioration concrète de la vie d'innombrables personnes, le travail doit cependant être intensifié et étendu de manière à garantir une réelle différence pour les générations futures.

Dans la même lignée se situe l'action en faveur des femmes, qui se trouve placée sous le parapluie de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Luxembourg tient à affirmer son attachement à l'important travail accompli par les fonds et programmes de l'ONU dans ces domaines. Je voudrais mentionner en particulier le Fonds des Nations unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme des Nations Unies pour le développement. L'action internationale pour la santé en matière de reproduction est au coeur de leurs programmes. Elle reste aujourd'hui indispensable et a besoin d'un appui ferme et de moyens budgétaires conséquents. C'est pourquoi le Luxembourg appuie résolument les efforts du FNUAP. Réduire les moyens dont disposent les femmes en détresse ne rend justice à personne et augmente malheureusement ô combien les souffrances personnelles. Certes, le travail des

personnes dévouées qui animent ces programmes, et parmi lesquelles se retrouvent ceux de bien d'organisations non gouvernementales, ne se terminera pas, pas plus que celui de Sisyphe. Mais ne reconnaissons-nous pas tous les progrès rendus possibles dans la réalité quotidienne d'individus, de groupes et de peuples, par des institutions bien conçues, démocratiquement établies, bien gérées, et bénéficiant de surplus de l'autorité morale que leur confère l'ONU?

En ayant à coeur le destin des individus menacés, les responsables internationaux doivent se donner les moyens d'apercevoir de manière précoce toute atteinte possible à la paix et à la sécurité internationales. Une conscience aiguë de notre responsabilité d'assurer la protection des populations civiles est, en effet, requise pour permettre l'action préventive, et en particulier la préservation de la paix.

Comme le relève à juste titre le Secrétaire général, cette action préventive devrait se faire par le renforcement des

« capacités de prévention structurelle et opérationnelle à tous les niveaux, tant local que national, tant régional qu'international, et tant bilatéral que multilatéral » (A/57/270, par. 32).

Une interaction poussée entre tous ces échelons s'impose afin de remplacer la culture de réaction par une véritable culture de prévention. Il n'est certes pas évident d'investir dans des stratégies de prévention des conflits qui ne porteront des fruits que beaucoup plus tard. Un tel choix requiert une volonté forte d'engagement de tous les acteurs. Quant à elle, l'Organisation universelle, à travers le Conseil de sécurité et d'autres organes du système onusien, s'attache à cerner les contours d'une éventuelle action internationale en faveur de la prévention, en vue de la rendre plus systématique et plus efficace. Le rôle central de l'ONU et son autorité sont essentiels à cet effet. Il appartiendra à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale de se pencher également sur cette question.

Focaliser l'attention sur les destins et sur les drames que vivent les victimes, réagir face au constat que les conflits contemporains font de manière croissante et délibérée des victimes dans la population civile deviendra d'autant plus naturellement des impératifs reconnus que les relations internationales ne subissent plus aujourd'hui le joug des luttes

idéologiques de naguère. Pour autant, les antagonismes n'ont pas disparu et pourraient même se chercher de nouveaux habits. Restons vigilants!

Il y a un an, la communauté internationale a été ébranlée par les attentats terroristes du 11 septembre contre les populations civiles de New York, de Washington et en Pennsylvanie. Nous nous sommes rendus, il y a quelques jours, sur le site du « Ground Zero » en signe de deuil pour réaffirmer notre détermination à agir contre la barbarie. Si l'ONU peut constater que les efforts menés depuis ce jour tragique afin de lutter contre le terrorisme international aboutissent à des résultats concrets, ceci ne doit pas pour autant nous amener à baisser la garde. D'autres drames restent des plaies ouvertes, et tel est le cas de manière particulièrement flagrante du conflit israélo-palestinien.

Le Proche-Orient connaît depuis Oslo un investissement incomparable en efforts de médiation. Face aux violences et à la haine, laisser faire ou rester à distance ne sont en effet pas des options. Les efforts se poursuivent en vue de créer les conditions d'une négociation nouvelle permettant d'achever un travail laissé en déshérence depuis Taba. L'Union européenne participe activement à ce processus et s'efforce à travers de nouvelles initiatives de la présidence danoise à replacer de nouveau la perspective politique au centre des préoccupations. Les efforts inlassables de la communauté internationale sont en effet requis pour souligner les vertus de la modération. Les modérés, qu'ils soient d'un côté ou de l'autre, n'ont cependant pas la tâche facile face aux extrémismes. Mais notre soutien leur est acquis. « La paix nous oblige tous à nous diviser de l'intérieur », comme le relève M. Shlomo Ben Ami, mais j'ajouterais qu'elle inclura aussi la réconciliation. Celle-ci devra être préparée avec un partenaire extérieur nouveau, comme avec les forces récalcitrantes internes qu'il faudra réintégrer dans le processus de paix.

L'évolution à Sri Lanka prouve que l'espoir peut l'emporter sur la violence. Dans le cas du Timor oriental, c'est aussi grâce à l'ONU que cet espoir a su être concrétisé. En Afrique, plusieurs foyers de tension ont connu un apaisement en 2002, en Angola, en République démocratique du Congo et au Burundi notamment. L'effort accompli par la communauté internationale en Afghanistan doit, nous le savons, être poursuivi dans le temps pour assurer l'établissement et le fonctionnement d'un État stable, démocratique et

pleinement représentatif. Le processus de normalisation en cours dans les Balkans mérite une attention identique.

Après quelque 160 années d'existence en tant qu'État indépendant, le Luxembourg ne perd aucunement de vue les limites inhérentes à sa dimension et à ses moyens. En politique étrangère, nous agissons avec l'intime conviction que le système multilatéral de coopération réserve une place et un rôle à tous. Dans un monde interdépendant, nous devons assumer tous nos responsabilités et apporter notre contribution. C'est la base de notre engagement dans l'Organisation universelle et c'est aussi la base de notre action en faveur du développement dans le monde. C'est pourquoi nous voulons porter l'aide publique au développement à 1 % du revenu national brut, après avoir été en 2001 en mesure de dépasser le seuil de 0,7 % recommandé par l'ONU.

Notre Organisation rassemble la communauté internationale et constitue un forum unique qui permet les échanges et de baliser la voie à des solutions hier insoupçonnées. Je me réjouis de voir au cours de cette session deux nouveaux membres, à savoir la Suisse et le Timor oriental, nous rejoindre. Nous les félicitons pour cette décision et leur souhaitons une très chaleureuse bienvenue.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre de la Malaisie, S. E. M. Datuk Seri Abdullah Ahmad Badawi.

**M. Badawi** (*parle en anglais*): Je voudrais commencer par féliciter le Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale de son élection. Je suis certain qu'il sera en mesure, vu sa grande expérience et ses talents de diplomate, de mener la session vers le succès.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur distingué, S. E. M. Han Seung-soo de la République de Corée, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

En outre, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Confédération suisse qui est devenue le 190e Membre de la famille des nations. Nous sommes persuadés que son adhésion, qui officialise sa longue collaboration avec les Nations Unies, apportera une contribution considérable aux

travaux de l'Organisation. Nous attendons avec intérêt l'adhésion de notre voisin qui vient d'accéder à l'indépendance, la République démocratique du Timor-Leste, qui deviendra très bientôt le 191e Membre des Nations Unies.

La Malaisie souhaite aussi féliciter l'Afrique de la création de l'Union africaine et de ses nouvelles initiatives audacieuses, telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Je remercie également le Secrétaire général de l'allocation qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale. La Malaisie partage ses préoccupations sur les quatre problèmes qu'il a relevés comme constituant des menaces à la paix mondiale.

Une année a passé depuis les attentats ignobles et lâches qu'a subies notre pays hôte. Le monde a changé fondamentalement à bien des égards à la suite de ces attentats. La communauté internationale s'est galvanisée afin de combattre le terrorisme sous toutes ses formes. Il est reconnu de plus en plus que le terrorisme est un problème mondial qui ne connaît pas de frontières et qui se tapit dans l'ombre dans grand nombre de nos pays, souvent à notre insu.

Le Conseil de sécurité a réagi vite et pris des mesures obligatoires pour éliminer toutes les formes et manifestations du terrorisme en vertu desquelles les États Membres sont tenus de prendre des mesures juridiques, administratives, des mesures de contrôle financier et d'autres mesures d'application des lois. La Malaisie appuie cette action et réaffirme sa détermination de combattre globalement le terrorisme sous toutes ses formes aux niveaux national, régional et international.

Sur le plan intérieur, notre gouvernement a réagi de façon rapide et décisive contre les groupes terroristes qui menacent notre sécurité nationale aussi bien que la sécurité internationale. Nous avons beaucoup coopéré au niveau bilatéral en partageant les renseignements disponibles et en adoptant des mesures pour neutraliser les réseaux criminels transnationaux qui appuient les activités terroristes. Dans la région de l'Asie du Sud-Est, la Malaisie et ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont lancé un programme de collaboration pour régler ce problème au niveau régional. Au plan international, outre l'appui aux mesures des Nations Unies et à d'autres efforts internationaux et bilatéraux pour combattre le terrorisme, la Malaisie collabore

également avec les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique et du Commonwealth.

Cependant, la Malaisie estime que nous ne devons pas, dans notre lutte contre le terrorisme, laisser de côté les normes et les principes du droit international. Face à cette menace, nous estimons aussi qu'il est important que la communauté internationale forge un large consensus sur ce qui constitue le terrorisme. Sans une définition claire et commune, certains auteurs d'actes terroristes peuvent justifier leurs actions au nom de la sûreté d'État ou de la libération nationale.

Pour que l'effort commun déployé par la communauté internationale afin de gagner son combat contre le terrorisme puisse réussir, il nous faut commencer à aborder le problème de façon globale et y faire face avec une stratégie d'ensemble. Il semble que notre désir de nous attaquer à ce problème d'urgence nous fait méconnaître et continuer d'ignorer les raisons fondamentales de l'existence de ce problème. Nous oublions que, même s'il est injustifié, le terrorisme s'ancre souvent dans des griefs politiques et économiques auxquels il n'a toujours pas été répondu de manière adaptée. La lutte contre le terrorisme n'est pas seulement une lutte contre les auteurs d'actes terroristes ni contre les comploteurs; c'est aussi une lutte contre la pauvreté, l'injustice, la domination et l'occupation illégale qui engendrent colère et haine. Il ne peut y avoir de victoire complète contre le terrorisme si l'on n'en élimine pas les causes fondamentales.

La Malaisie regrette aussi que, dans certains milieux, on continue d'assimiler l'islam et les Musulmans au terrorisme comme si l'un était synonyme de l'autre. Nous le rappelons : aucune race, aucune religion ne doit être condamnée ni faire l'objet de discrimination simplement parce que certains membres dévoyés de cette communauté sont ou peuvent être impliqués dans des activités terroristes.

De même qu'il est facile et commode d'avoir une vue monolithique du monde musulman et donc de supposer le pire de chaque adepte de l'islam, il est aussi facile pour les Musulmans d'avoir une vue tout aussi monolithique et donc inexacte des autres civilisations. Si nous continuons de nous considérer les uns les autres de la sorte, la confiance qui s'est dégagée au sein de la communauté internationale à

l'occasion de la lutte contre le terrorisme risque d'être affaiblie.

C'est ainsi que la Malaisie continue d'appeler à l'organisation d'une conférence internationale de haut niveau, sous l'égide des Nations Unies, afin d'examiner le problème du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et de formuler une riposte commune à cette menace globale.

La Malaisie se préoccupe du fait que la lutte contre les facteurs sous-jacents du terrorisme ne semble pas être considérée comme une nécessité pressante. Par exemple, la plupart des pays du monde musulman estiment que l'un des principaux problèmes qui continuent de provoquer ressentiment et fureur est la situation dans les territoires occupés palestiniens. La Malaisie estime que, bien qu'il faille condamner tous les actes de violence contre des civils innocents – qu'ils soient l'oeuvre d'auteurs d'attentats-suicide ou de forces de sécurité – nous devons aborder la situation dans la région de façon équilibrée. Il est important de comprendre les causes fondamentales de la violence dans la région. Il faut les remettre dans leur contexte, à savoir, la poursuite de l'occupation des terres arabes par les forces d'occupation israéliennes, en particulier la démolition de maisons de Palestiniens, la dévastation de leurs villes et de leurs villages, la destruction de leurs moyens de subsistance et de leurs institutions et, surtout, la perte de milliers de vies humaines parmi les civils et les dizaines de milliers de blessés au fil des décennies, ce qui ne peut que provoquer une réaction du peuple palestinien. Les politiques et les pratiques d'oppression menées par Israël ont rendu la vie des Palestiniens insupportable et n'ont fait qu'engendrer haine et ressentiment contre la puissance occupante, les colons illégaux et ceux qui sont perçus comme leur venant en appui. Israël doit tirer avantage de l'acceptation de la solution des deux États et reconnaître que le problème politique et le problème de sécurité doivent être examinés ensemble. Il doit également reconnaître la nécessité d'établir une force de protection internationale pour séparer les deux parties.

La communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, ne peut pas se permettre de rester à l'écart indéfiniment. Il est temps que le Conseil de sécurité s'implique de manière plus active et intervienne directement en commençant par dépêcher une force de maintien de la paix de l'ONU ou une autre force de maintien de la paix internationale

dans les territoires occupés. L'inertie ne fera que perpétuer la violence et exacerber le ressentiment parmi les Palestiniens – et le monde musulman en général – à l'égard de ceux qui sont considérés comme responsables parce qu'ils refusent d'examiner ce problème de façon juste et équitable.

Nous sommes heureux que l'Afghanistan soit sur le point de devenir un État viable, progressif et démocratique. Toutefois, il reste de nombreux obstacles à l'unité et à la cohésion nationales qui doivent être surmontés grâce à un appui international soutenu et, surtout, grâce à la volonté politique et l'engagement du peuple afghan lui-même. Cet appui doit prendre la forme d'un apport accru en fonds de développement et d'autres types d'aide et, de toute urgence, sous forme de promotion d'un cadre de sécurité plus solide dans l'ensemble du pays. Nous nous devons d'aider le peuple afghan qui a tant souffert à remettre son pays en état et de veiller à ce que les circonstances qui ont conduit à la guerre civile soient éliminées et que le peuple ne soit pas laissé à lui-même une fois qu'on aura terminé la tâche urgente d'éliminer des éléments terroristes en Afghanistan.

Si la communauté internationale ne centre pas ses efforts sur la lutte globale contre le terrorisme, en essayant de trouver un règlement crédible au conflit entre Palestiniens et Israéliens, et sur le renforcement de l'édification de la nation afghane, elle risque de se voir entraînée à ouvrir des fronts militaires qui pourraient ne faire qu'aggraver l'instabilité dans le monde et entraver les efforts de lutte contre le terrorisme.

En particulier, nous sommes préoccupés du fait que viser l'Iraq en dehors du cadre de l'ONU, et en violation du droit international, serait non seulement malavisé, mais aussi risquerait de déstabiliser l'ordre mondial. À cet égard, nous saluons la décision des États-Unis de travailler avec l'ONU pour résoudre cette question, au lieu de poursuivre une politique d'intervention militaire unilatérale.

La Malaisie convient que l'ONU ne doit pas rester à l'écart. Cependant, engager la communauté internationale à travers l'ONU ne doit pas être un simple exercice de diplomatie publique. La communauté internationale ne doit pas être forcée à considérer que l'intervention militaire contre l'Iraq, à la recherche d'un désarmement et d'un changement de

régime, est inévitable, et que l'ONU n'est engagée que par ce qu'il doit en être ainsi.

La force et la pertinence de cette Organisation n'ont jamais trouvé leur source dans l'affirmation des desseins unilatéraux d'un de ses États Membres; elles reposent sur la volonté collective de la communauté internationale, qui découle d'un processus multilatéral. Engager la communauté internationale signifie adopter une approche consensuelle pour traiter des problèmes de sécurité, sans déstabiliser la région, et dans le cadre des règles du droit international.

À cet égard, il est impérieux que la communauté internationale reçoive les preuves claires et incontestables de la menace supposée que constitue l'Iraq pour la sécurité régionale et internationale. Parallèlement, tous les efforts diplomatiques et politiques devraient être faits pour inciter l'Iraq à coopérer pleinement avec l'ONU, en acceptant le retour des inspecteurs de l'ONU, et en respectant les résolutions du Conseil de sécurité, comme doivent le faire tous les États Membres de cette Organisation, afin de faciliter le règlement du problème.

Une attaque préventive contre l'Iraq, sans preuve crédible présentée à la communauté internationale quant à la menace que ce pays soulève, aura de graves implications dans la campagne internationale contre le terrorisme. Cette attaque risque de créer de clivages et des lignes de confrontation symboliques entre le monde musulman et l'Occident, surtout dans la mesure où l'oppression des Palestiniens reste sans solution. Cette attaque risquerait de gonfler les rangs des mécontents dans le monde musulman. Elle servira de prétexte à des groupes extrémistes dévoyés, pour alimenter le radicalisme populiste, et pour croître et multiplier. Dès lors, il est important d'envisager le problème iraquien en termes de sécurité régionale, et il est tout aussi important de comprendre les conséquences plus larges qui pourront en découler.

Dans notre monde marqué par l'interdépendance, la nécessaire consolidation du processus multilatéral est maintenant plus urgente que jamais, si nous voulons réaliser notre objectif commun d'un ordre international juste et humain, fondé sur la coopération et la solidarité internationales.

Les membres de l'Organisation ont un rôle vital à jouer pour assurer le rôle central du processus multilatéral incarné par l'ONU, et par ses institutions spécialisées et associées. Les membres de

l'Organisation peuvent grâce à elle exprimer leurs préoccupations et mettre en oeuvre leur volonté collective pour protéger et promouvoir leurs intérêts. Il est donc important de s'assurer que l'Organisation, avec tout ce qu'elle représente, n'est pas laissée de côté pour des raisons de commodité ou du fait de circonstances contingentes. À cet égard, nous sommes rassurés d'avoir entendu le Secrétaire général mettre l'accent sur le caractère impérieux du processus multilatéral.

En tant que futur président du Mouvement des pays non alignés, la Malaisie travaillera avec les autres membres du Mouvement pour assurer la prépondérance de ce processus, notamment la promotion de leur programme de développement.

À cet égard, nous devons continuer à travailler ensemble pour que la mondialisation joue au profit de tous. Pour y parvenir, nous devons créer un environnement international plus propice, qui réponde aux priorités et aux besoins de développement des pays en développement, et qui rectifie les déséquilibres économiques existants dans le monde d'aujourd'hui.

L'ONU a un rôle central quand il s'agit de renforcer le processus multilatéral. Il est singulier qu'à une époque où nous disposons d'énormes ressources économiques, financières et technologiques, le monde connaisse une grave crise de confiance dans la crédibilité du multilatéralisme, du fait de certaines tendances négatives dans le système international.

Ce défi doit être relevé directement, d'urgence, et des mesures correctives doivent être prises à l'ONU et dans d'autres instances internationales. Les États Membres de l'Organisation s'attendent à ce que l'ONU joue un rôle crucial de chef de file dans tous ces efforts. C'est ainsi que l'ONU gardera son importance pour les États Membres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohamed Benaïssa, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc.

**M. Benaïssa** (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer, au nom du Royaume du Maroc, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale de l'ONU et vous assurer que la délégation du Royaume du Maroc entend

coopérer pleinement avec vous en vue de mener à bien votre mandat.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer, du haut de cette tribune, la Confédération suisse et la féliciter de son entrée à l'Organisation. Compte tenu de l'héritage culturel, humanitaire et intellectuel de ce pays ami, sa contribution enrichira les travaux de l'Organisation.

Je tiens aussi à saluer l'adhésion prochaine de Timor-Leste à notre Organisation et à lui souhaiter plein succès.

Trois jours seulement nous séparent de la commémoration du premier anniversaire des douloureux événements du 11 septembre. Ces événements ont profondément blessé le peuple américain et secoué par leur horreur le monde entier. Depuis, les relations internationales sont entrées dans une nouvelle étape dont les dimensions et les retombées n'ont pas fini d'être évaluées.

Ces événements ont mis en évidence la cohésion et la solidarité dont le peuple américain tout entier a fait montre face à cette tragédie, tout comme ils ont mis en relief l'utilité et l'efficacité de la solidarité et de la coopération entre les États dans la lutte contre le terrorisme. En effet, Monsieur le Président, comme l'a dit S. M. le Roi Mohammed VI, le terrorisme n'a ni religion ni patrie. Tout le monde connaît les positions constantes du Royaume du Maroc dans sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes ainsi que son engagement résolu, actif et sans équivoque dans la lutte contre ce fléau.

La disparition progressive des barrières économiques et commerciales dans le monde d'aujourd'hui, l'interaction et l'interdépendance continues des marchés et des sociétés, le progrès vertigineux dans le domaine des technologies de l'information et des communications, enfin la marginalisation et l'exclusion dont souffre une grande partie de la population mondiale sont autant d'éléments qui aggravent la situation de plusieurs pays et plus particulièrement des pays d'Afrique, qui ont consenti d'immenses sacrifices afin de s'intégrer au système commercial mondial.

Notre continent continue, malheureusement, d'être le théâtre de conflits dramatiques, complexes et souvent artificiels. Alors que l'Afrique regorge d'importantes ressources naturelles et humaines, il est

bien malheureux que ces mêmes ressources soient à l'origine de nombre de conflits. Pour sa part, la communauté internationale est peu encline à prendre des mesures décisives à même de créer les conditions convenables à l'établissement de la paix et de la stabilité dans notre continent.

Les causes réelles des conflits et du climat d'instabilité sont rarement prises en ligne de compte. On peut citer en l'occurrence la pauvreté, la famine, la main mise sur les ressources naturelles, l'accroissement du nombre des réfugiés et des personnes déplacées, et les problèmes liés à la santé et à la propagation des pandémies, notamment le sida.

Pour faire face à ces défis, notre continent dispose désormais d'un cadre global et intégré, en l'occurrence le Nouveau Programme de partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ce programme ne manquera pas de donner une nouvelle impulsion au développement économique et social du continent. Le Maroc, pour sa part, appelle de ses vœux la mobilisation de la communauté internationale dans le cadre de ce programme afin d'aboutir à des solutions efficaces et concrètes aux problèmes de notre continent. Mon pays est décidé à contribuer de manière active dans ce domaine.

Convaincu de l'interaction entre développement économique et établissement de la paix et de la stabilité, le Royaume du Maroc n'a ménagé aucun effort pour contribuer au règlement des conflits africains. Ainsi, à l'initiative de S. M. le Roi Mohammed VI, le Maroc a organisé le 27 février 2002, à Rabat, un Sommet des présidents des pays membres de l'Union du bassin du fleuve Mano. Les présidents des États frères de Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone sont parvenus lors de ce sommet à des résultats concrets dans le sens de la consolidation de la paix régionale, notamment en matière de définition des mesures de consolidation de la confiance, la sécurisation des frontières et la réactivation du secrétariat général de l'Union du fleuve Mano. Le Maroc continuera à déployer les efforts nécessaires pour rétablir la paix et la stabilité dans la région.

Dans le même esprit, le Royaume du Maroc continuera à apporter son soutien et à contribuer à l'action de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en vue du retour de la stabilité dans toute la région. Dans ce contexte, mon pays s'est félicité de

l'accord conclu le 30 juillet 2002 entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Le Royaume du Maroc exprime également sa profonde satisfaction du rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays frère de l'Angola, ce qui lui permettra de reconstruire son économie et de jouer entièrement son rôle aux niveaux régional, continental et international.

S'agissant de la question du Sahara marocain, le Royaume du Maroc voudrait rappeler qu'il a constamment fait preuve de bonne foi et d'une volonté réelle d'aboutir à une solution politique définitive de ce conflit artificiel. À cet égard, le Maroc a toujours coopéré avec l'Organisation des Nations Unies et continue ainsi à faire preuve de compréhension et de responsabilité vis-à-vis de notre Organisation. Le Maroc réaffirme qu'il est prêt à continuer à coopérer avec le Secrétaire général, son Envoyé personnel M. James Baker et le Conseil de sécurité pour aboutir à une solution politique durable de la question du Sahara conformément à la résolution 1429 (2002) du Conseil de sécurité. Ceci est de nature à créer les conditions favorables à l'instauration d'une nouvelle dynamique dans la région du Maghreb arabe, permettant ainsi à notre région de devenir un partenaire économique stable et crédible auprès des autres groupements régionaux.

À cet égard, le Maroc a soutenu l'option de l'accord-cadre soumis par M. James Baker au Conseil de sécurité en tant que solution politique négociée de ce conflit qui n'a que trop duré. Cette option préserve l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et sa souveraineté historique et garantit aux populations des provinces sahariennes l'exercice de compétences élargies dans la gestion de leurs affaires, et ce, dans le cadre d'institutions démocratiques régionales. Le Maroc a accepté cette option comme base de négociations en vue d'aboutir à une solution politique définitive et durable de ce conflit régional.

Dans ce même contexte, le Maroc demande avec insistance l'application des dispositions de la résolution 1429 (2002) du Conseil de Sécurité appelant à la libération immédiate et inconditionnelle de la totalité des 1 260 Marocains détenus en Algérie. Cette libération est également réclamée unanimement par la communauté internationale, les organisations humanitaires, et à leur tête le Comité international de

la Croix Rouge (CICR). Le Maroc rejette également de manière catégorique toute exploitation politique des aspects humanitaires liés au problème du Sahara, d'autant qu'il s'agit des plus anciens prisonniers de guerre dans le monde.

Le Royaume du Maroc est lié à l'Europe par des relations séculaires, denses, diversifiées et multiformes. L'approfondissement des relations avec l'ensemble des pays européens est un axe majeur dans la politique extérieure du Maroc. La mise en oeuvre de l'Accord d'association et les différentes initiatives et mesures prises pour approfondir les relations entre le Maroc et la Communauté européenne sur les plans politique, économique, culturel et social reflètent la ferme volonté du Royaume du Maroc de consolider sa relation avec l'Union européenne au moment où les perspectives d'élargissement de l'Union européenne offrent de nouvelles opportunités et horizons pour le partenariat entre le Maroc et l'Europe. Cette volonté vise à servir non seulement le dessein stratégique purement bilatéral Maroc-Europe mais constitue également une contribution qualitative au développement des relations dans la région euroméditerranéenne, dont la stabilité et la sécurité sont plus que jamais cruciales pour celles du monde.

Le Maroc, par sa vocation méditerranéenne, joue un rôle positif dans la mise en place d'un espace euroméditerranéen stratégique, économique et culturel à travers notamment sa participation active au processus de Barcelone, l'initiative d'Agadir, lancée par S. M. le Roi Mohammed VI, et visant à l'établissement d'une zone de libre-échange entre les pays arabes méditerranéens

C'est dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de confiance en l'avenir, que le Maroc aspire à développer ses relations avec l'Espagne pour contribuer à l'édification et à l'essor de l'espace euroméditerranéen. Cependant, ces derniers mois ont malheureusement été marqués par des événements qui vont à l'encontre de la logique de la paix et de la stabilité dans la région, et ne servent en rien les intérêts des deux pays et des deux peuples.

Le Maroc, qui n'a ménagé aucun effort pour éviter tout ce qui est de nature à porter préjudice au développement constant de ses relations avec l'Espagne, souhaite que les discussions entre le Maroc et l'Espagne prévues prochainement abordent l'ensemble des sujets et contentieux existants entre les

deux pays dans le cadre d'un dialogue responsable, serein et constructif.

Parachever l'intégrité territoriale du Maroc constitue une priorité absolue pour S. M. le Roi Mohammed VI et pour le peuple marocain tout entier. Dans ce sens, le Maroc considère que la situation des villes occupées de Sebta et Melilla et des îles avoisinantes représente un fait colonial anachronique en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Maroc n'a jamais cessé de revendiquer officiellement ces parties de son territoire national occupées par l'Espagne, que ce soit au niveau bilatéral ou dans les forums internationaux, tout en se déclarant prêt à dialoguer pour aboutir à une solution qui garantisse les droits de souveraineté légitime du Maroc et qui prenne en considération les intérêts de la communauté espagnole dans ces régions.

Nous nourrissons un grand espoir de voir les deux royaumes voisins, le Maroc et l'Espagne, qui sont liés par des liens d'amitié, de voisinage, d'histoire et d'avenir commun, nouer des relations bilatérales fortes et stables qui puissent répondre aux aspirations des deux peuples; relations basées sur le respect mutuel, la confiance et les intérêts stratégiques communs, et prenant en considération la nécessité de préserver la stabilité et la paix dans notre région, tout particulièrement en ce moment précis où la communauté internationale fait face à des défis sécuritaires majeurs.

En dépit des appels continus de la communauté internationale à instaurer la paix au Moyen-Orient, le peuple palestinien continue de souffrir chaque jour des effets de la violence acharnée exercée par les forces d'occupation d'Israël et des pratiques qui bafouent les principes les plus élémentaires du droit humanitaire international. Malgré les résolutions successives du Conseil de sécurité, Israël persiste dans sa politique de répression sans tenir aucun compte des conventions internationales et en niant les accords mêmes auxquels il s'est engagé.

Par contre, les dirigeants des États arabes ont fait preuve d'un esprit de responsabilité et d'une volonté continue de paix. Ils ont ainsi adopté, lors du Sommet arabe de Beyrouth tenu en mars 2002, l'initiative de paix proposée par S. A. Abdallah Bin Abdelaziz, Prince héritier du Royaume frère d'Arabie saoudite. Par ailleurs, le Maroc a salué la vision exprimée par le Président des États-Unis, M. George W. Bush, appelant

à créer un État palestinien coexistant aux côtés d'Israël, en tant que solution durable au conflit israélo-palestinien à même d'apporter la sécurité et la paix à tous les peuples de la région et de mettre fin au cycle de violence et d'instabilité. Toutefois, les récents événements et développements qu'a connus la région ne renforcent malheureusement pas cette vision. Bien au contraire, le cycle de violence a connu une grave recrudescence sans précédent.

Le Royaume du Maroc, ayant oeuvré depuis des décennies à tisser les liens entre les peuples de la région pour établir un climat de paix et de sécurité et favoriser la réactivation du processus de paix en vue de la création d'un État palestinien indépendant ayant Al Qods Al Charif pour capitale et du recouvrement par la Syrie et le Liban de leurs territoires occupés depuis 1967.

Compte tenu de l'importance d'Al Qods Al Charif au centre du processus de paix et en vue de préserver l'identité nationale et religieuse de la Ville sainte, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, poursuit ses efforts aux côtés de ses frères les rois, les émirats et les présidents ou les princes des États musulmans membres du Comité, ainsi qu'avec les États-Unis et la Fédération de Russie, parrains du processus de paix, la présidence de l'Union européenne, S. S. le pape et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en vue de préserver le cachet islamique et arabe d'Al Qods Al Charif et de maintenir le rôle de cette ville comme espace de coexistence et de tolérance entre les trois religions révélées.

La question iraquienne est devenue une source de préoccupation pour le monde entier en raison des souffrances subies par le peuple iraquien. C'est pourquoi, tout en demandant à l'Iraq d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, nous appelons aussi à la réflexion et à la patience en ce qui concerne la question de l'Iraq, tout en espérant que le Gouvernement iraquien répondra aux appels de la communauté internationale afin d'éviter à son peuple davantage de peines et de souffrances. En tout état de cause, il incombe à l'ONU d'agir dans le cadre des principes et des objectifs de sa Charte afin de préserver la stabilité et la sécurité de tous les pays de la région. Dans ce contexte, le Maroc exprime sa préoccupation vis-à-vis de la question des prisonniers de guerre et des disparus koweïtiens et souligne la nécessité de

préserver l'unité territoriale et l'indépendance de l'État du Koweït. Il affirme également la nécessité de préserver l'unité de l'Iraq et sa souveraineté sur tout son territoire.

Cette région connaît également un autre différend entre deux pays frères qui ont avec le Maroc des liens solides d'amitié et de coopération : les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran. Mon pays formule l'espoir que nos frères iraniens seront convaincus de la nécessité de suivre les voies pacifiques pour le règlement du conflit sur les îles d'Abou Moussa, de la Grande Tumb et de la Petite Tumb, et ce, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. Une telle approche serait de nature à améliorer les relations bilatérales entre les deux pays et à consolider la stabilité et la coopération dans la région.

Le Royaume du Maroc, sous la conduite de S. M. le Roi Mohammed VI, compte tenu de sa situation dans l'espace euroméditerranéen, a adopté les principes de tolérance, d'ouverture et de dialogue comme principes fondamentaux dans ses relations internationales. Le Maroc continuera de s'acquitter, à l'égard de la communauté internationale, de ses obligations de consolider la sécurité et la stabilité et de donner une impulsion aux nouvelles orientations qui guideront le monde au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous resterons toujours prêts à aider l'ONU à trouver les meilleurs moyens d'améliorer la situation dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Phil Goff, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande.

**M. Goff** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous assurer de la coopération de la Nouvelle-Zélande pendant toute la durée de votre mandat.

L'ouverture de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale a eu lieu le lendemain de l'anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre 2001, attentats qui ont choqué et cette ville et la communauté internationale. Le massacre prémédité et abominable de 3 000 ressortissants de 79 pays différents a été pour nous un rappel violent des menaces actuelles qui pèsent sur la paix et la stabilité dans notre monde. C'était pour protéger l'humanité contre de telles menaces que les nations du monde se sont unies en 1945 pour fonder cette Organisation,

convaincues qu'une action collective était nécessaire pour garantir la paix dans le monde.

Aujourd'hui, en cette deuxième année du nouveau millénaire, la nécessité d'une action multilatérale est encore plus forte qu'avant. Le terrorisme, les armes de destruction massive, la dégradation de l'environnement, la traite des êtres humains, le trafic de drogues, les maladies telles que le VIH/sida et l'épuisement non viable à long terme de nos ressources naturelles sont autant de problèmes mondiaux qui exigent une réponse collective.

Nous pouvons nous enorgueillir du fait qu'il y a un an, la réaction de l'ONU à un nouveau degré sans précédent de terrorisme a été immédiate, unie et efficace. La principale victime de ces attentats, les États-Unis, ont sollicité et obtenu une coopération internationale qui a abouti à la mise hors de combat de l'organisation terroriste Al-Qaida et au renversement du régime taliban qui protégeait cette organisation. Cela a été un modèle de concertation internationale et d'action multilatérale, une leçon qu'il ne faut pas oublier à l'heure où l'Organisation doit faire face à d'autres problèmes qu'affronte l'humanité.

La Nouvelle-Zélande s'est attelée avec ardeur, dans le cadre du mandat conféré par l'ONU, à la lutte contre le terrorisme. Nous avons adopté des lois visant à priver les organisations terroristes de financement et de ressources conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous nous sommes efforcés d'aider nos voisins du Pacifique à faire de même. Nous avons engagé du personnel de maintien de la paix dans la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et des forces de combat sous la bannière de l'Opération Enduring Freedom (Liberté immuable) en Afghanistan. Mais nous sommes également conscients que les actions de répression du terrorisme doivent s'accompagner de mesures destinées à s'attaquer aux causes du terrorisme. L'injustice, l'absence de débouchés, le sentiment d'impuissance, la désespérance et l'incapacité de canaliser ses griefs par des voies légitimes sont le terreau où s'enracinent les actions terroristes.

L'échec à résoudre les différends entre Israéliens et Palestiniens au Moyen-Orient continue d'alimenter le recrutement du terrorisme. Le Secrétaire général, en ouvrant cette session, a énoncé les fondements d'un règlement de ce différend. Il a cité l'échange « terre contre paix », la fin des attentats terroristes et de

l'occupation et la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, aux frontières sûres et reconnues. Les deux peuples sont destinés à vivre côte à côte. Tous les deux ont intérêt à ce que cessent les hostilités et que l'on négocie un règlement. Mais tout accord exige des preuves de bonne foi de la part des deux parties, en même temps qu'un effort résolu de la communauté internationale. Nous souscrivons totalement à l'appel renouvelé du Secrétaire général à une conférence de paix internationale. Il est plus nécessaire que jamais de progresser maintenant sur cette question.

La situation en Iraq est une autre menace à la paix mondiale, mais nous devons chercher des solutions qui permettent de résorber cette menace au lieu de l'exacerber. Aucun pays ne peut se soustraire à l'obligation de respecter les résolutions adoptées par cette Organisation. Il y va de l'application internationale de l'état de droit. On ne peut pas laisser un pays, quel qu'il soit, commettre une agression ou utiliser des armes de destruction massive contre son propre peuple. L'obligation de respecter les résolutions de l'ONU ne découle pas d'une consigne donnée par un pays à l'Iraq; c'est une consigne collective qui devrait avoir l'aval unanime de tous les pays Membres.

En ne respectant pas les résolutions du Conseil de sécurité, l'Iraq lance un défi à la totalité des Membres de l'ONU. L'ONU doit relever ce défi. Le règlement de cette situation nous importe à tous, et particulièrement aux pays de la région.

Ceux qui ont quelque influence sur l'Iraq devraient la faire jouer pour empêcher que l'on ne doive recourir à d'autres mesures. Mais dans la riposte choisie par le Conseil de sécurité, il faut veiller, toutefois, à ne pas faire payer de facture supplémentaire à la population iraquienne ordinaire, innocente de toute faute. La riposte ne doit pas comporter d'actions de nature à saper plutôt qu'à renforcer la guerre contre le terrorisme.

L'ONU a montré que l'action collective peut permettre de sauver des vies et de reconstruire des nations. Alors que nous nous apprêtons à accueillir à l'Organisation des Nations Unies la dernière née des nations du monde, le Timor-Leste, il convient de fêter le succès de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Administration de transition de ce pays. Je félicite Sergio Vieira de Mello, ancien représentant spécial du Secrétaire général, du rôle qu'il a joué et je remercie les pays qui ont tant contribué à

donner un espoir et un avenir au peuple de ce petit pays.

La Nouvelle-Zélande a un bataillon de casques bleus au Timor-Leste depuis septembre 1999 et déploie également ses forces de maintien de la paix dans 12 autres pays. Nous sommes fiers du professionnalisme et du respect dont ces forces font preuve vis-à-vis des populations des pays dans lesquels elles sont déployées. En dépit de sa faible population, la Nouvelle-Zélande occupe actuellement le 22e rang parmi les fournisseurs de contingents de maintien de la paix de l'ONU.

La défense des droits de l'homme est un autre domaine dans lequel une action multilatérale de la communauté internationale est essentielle. Par la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'ONU a consacré les normes universelles du respect des droits de l'homme. Rien ne saurait justifier la moindre déviance d'un pays par rapport à ces normes des droits de l'homme. Il est honteux que certains États Membres de cette Organisation continuent de violer des droits humains fondamentaux, et scandaleux que d'autres pays également fassent souvent l'apologie des régimes qui en sont coupables.

Un événement de l'année écoulée à marquer d'une pierre blanche est l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Fruit du travail long et acharné des organisations non gouvernementales, des gouvernements et de la communauté internationale dans son ensemble, elle représente enfin la possibilité pour les victimes des crimes les plus horribles qu'ait connus l'humanité de voir justice faite et châtiés les auteurs de ces crimes. Elle servira de dissuasion là où aucune n'existait auparavant. Nous avons écouté attentivement les arguments de ceux qui prétendent que la Cour n'est pas nécessaire et qu'elle met en danger les soldats de la paix, mais nous ne pouvons être d'accord. Le statu quo, c'est-à-dire le seul recours à des juridictions nationales, aura desservi l'humanité pendant toute son histoire et aura vu se commettre des crimes effroyables. Le nouveau régime comporte des clauses de sauvegardes prévues pour protéger les innocents.

Nous avons été consternés de ce qui s'est passé au Conseil de sécurité durant le mois de juillet. Nous avons contesté à l'époque la légitimité et le fond de la décision du Conseil. Nous ne pensons pas qu'elle était

conforme au Statut de Rome et que le Conseil soit à même de s'arroger le pouvoir de modifier des rapports définis dans le cadre de traités.

Il y a une autre question sur laquelle de nouveaux progrès doivent être faits : celle du désarmement. Le fait que l'humanité a survécu pendant la guerre froide au cauchemar d'une destruction nucléaire potentielle n'est en aucun cas une raison suffisante pour que nous fermions les yeux sur les menaces que continuent de constituer les armes de destruction massive.

Nous nous félicitons du Traité de Moscou et de l'accord conclu entre la Russie et les États-Unis pour réduire le nombre d'armes nucléaires stratégiques déployés par chaque pays. Toutefois, ces réductions ne peuvent se substituer à l'élimination progressive et irréversible de ces armes.

Par certains aspects, les armes nucléaires tactiques de courte portée représentent un danger encore plus grand. Il existe en effet un risque réel de lancement de ces armes par accident ou par erreur, alors qu'on ne dispose pas de suffisamment de temps pour communiquer entre parties adverses.

Au cours de l'année écoulée, deux phénomènes importants ont augmenté les dangers que court notre monde. Le premier est l'apparition de groupes terroristes internationaux qui ont montré leur volonté d'utiliser les armes de destruction massive – armes biologiques, chimiques ou nucléaires – qui tomberaient éventuellement entre leurs mains.

Le second est la situation en Asie du Sud, où le monde récemment frôlé le conflit direct entre deux pays dotés de l'arme nucléaire. La communauté internationale n'a pas fait suffisamment pour réduire ces risques.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas entré en vigueur. Les progrès vers la mise en oeuvre des engagements pris par les États dotés de l'arme nucléaire lors de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont dans l'impasse. Les pays n'ont pas pris de dispositions suffisantes pour arrêter la production de matières fissiles et réduire leurs stocks.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres il reste encore beaucoup à faire pour s'attaquer aux problèmes croissants qui nous touchent tous. Les horribles ravages du VIH/sida, la lenteur de notre

réaction au réchauffement de la planète et l'aggravation de la traite et du trafic d'êtres humains n'en sont que trois exemples.

Il est essentiel que nous renouvelions nos engagements en faveur du multilatéralisme, car c'est le meilleur moyen de résoudre les problèmes planétaires. Il faut, pour ce faire, de l'argent mais aussi, et surtout, de la volonté politique. Il ne s'agit pas de donner la priorité aux intérêts planétaires sur les intérêts nationaux. Les intérêts planétaires et les intérêts nationaux sont les mêmes. L'Organisation des Nations Unies est l'organisation internationale la plus précieuse que nous ayons à notre disposition, mais nous devons faire plus pour renforcer sa pertinence, son importance et son autorité unique. Nous sommes tous parties prenantes dans son succès.

**Le Président** (*parle en anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je souhaite faire une annonce concernant la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les manières d'appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui aura lieu, comme vous le savez, le lundi 16 septembre. Le projet de résolution A/57/L.2 intitulé « Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » vient d'être distribué dans la salle de l'Assemblée générale.

En outre, compte tenu du nombre très élevé d'orateurs qui se sont déjà inscrits sur la liste et afin de respecter la décision de l'Assemblée générale pour que cette plénière sur le NEPAD se réunisse de 9 heures à 13 heures, puis de 15 heures à 19 heures lundi, j'invite les orateurs participant au débat sur le NEPAD à se montrer coopératifs et à limiter leur temps de parole à cinq minutes ce lundi. Je demande en conséquence aux orateurs du débat sur le NEPAD de garder cela à l'esprit lorsqu'ils préparent leur déclaration. Je vous remercie de votre compréhension.

Je donne maintenant la parole à Mme Benita Ferrero-Waldner, Ministre des affaires étrangères de l'Autriche.

**Mme Ferrero-Waldner** (Autriche) (*parle en anglais*): Permettez-moi d'emblée de souhaiter la bienvenue à la Suisse, notre voisine à l'ouest, qui est devenue Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et qui participe à sa première Assemblée générale depuis son entrée au sein de l'Organisation. Sans la présence de nos amis suisses, l'Organisation

des Nations Unies ne serait pas complète. L'élargissement de la portée mondiale de l'Organisation des Nations Unies peut être considérée comme un aspect positif de la mondialisation.

Ayant appuyé les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution au conflit du Timor oriental pendant de nombreuses années, l'Autriche attend avec impatience le 27 septembre et tient à féliciter le Timor oriental qui s'apprête à devenir le 191<sup>e</sup> Membre de l'Organisation des Nations Unies.

L'Autriche s'aligne sur la déclaration faite par le Premier Ministre du Danemark au nom de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques observations à cette allocution très complète.

Je tiens à exprimer de nouveau les condoléances du peuple autrichien aux victimes du 11 septembre 2001. L'Autriche a manifesté sa solidarité dès la première heure après les attentats en agissant à l'unisson de ses partenaires européens et de l'Organisation des Nations Unies pour combattre le terrorisme. Notre détermination persiste et n'est pas prête de s'éteindre.

En tant qu'ancienne fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, je tiens à exprimer la reconnaissance sincère de mon pays aux nombreuses personnes très dévouées qui travaillent pour l'Organisation des Nations Unies à New York et dans les autres sièges de Vienne et de Genève, ainsi que sur le terrain, pour les efforts qu'ils ont déployés au nom de la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme exige un effort mondial et une approche globale qui inclut la prévention et la préservation de la sécurité de nos pays et de nos valeurs fondamentales que sont la liberté et les droits de l'homme ainsi que, en dernier recours, des mesures coercitives. Le Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme (CTC) se situe, sous la conduite très compétente de Sir Jeremy Greenstock, Ambassadeur du Royaume-Uni, au centre du rôle de coordinateur que joue l'Organisation des Nations Unies.

Nous devons veiller à ce que tous les États s'associent à ces efforts. À cet effet, l'Autriche a accueilli un colloque sur le thème de la lutte contre le terrorisme international au Centre international de

Vienne en juin de l'an dernier. Ce colloque a mis en lumière la capacité du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime basé à Vienne de fournir une aide technique aux États Membres dans leur lutte contre le terrorisme. L'Autriche fournira 1 million d'euros supplémentaires pour le renforcement de ce Bureau.

Je suis heureuse que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, partage notre analyse sur l'importance des services onusiens basés à Vienne, comme il le mentionne dans son rapport sur la nécessité de renforcer le Service de prévention du terrorisme du Secrétariat. Le rapport du Groupe de réflexion sur les implications du terrorisme pour les politiques de l'ONU publié au début de cette semaine dégage la même conclusion. Je fais donc appel aux États Membres pour qu'ils appuient cette position.

Il est important de se souvenir que la lutte contre le terrorisme ne peut être menée avec des soldats et des policiers seulement. Mais il convient de s'attaquer également aux racines du mal : les niveaux extrêmes de pauvreté, l'inégalité, l'injustice, le manque de développement durable et de bonne gouvernance.

S'agissant des menaces pesant sur la sécurité mondiale, nous devons aussi nous concentrer sur les conflits régionaux dangereux et non résolus, notamment celui du Moyen-Orient. Il convient de déployer des efforts pour trouver rapidement un règlement politique prévoyant la création de deux États, Israël et la Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. L'Autriche appuie l'idée d'une conférence internationale, qui serait organisée dès que possible avec le soutien du Quatuor et des pays intéressés de la région, et qui tenterait de dégager des solutions aux problèmes politiques tels que les frontières entre les deux États, le statut final de Jérusalem et la question des réfugiés. L'Autriche examine le nouveau plan de route de l'Union européenne pour la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les trois ans à venir, en tant que base d'un règlement final et global du conflit conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) et conformément au plan de paix arabe adopté à Beyrouth.

Tout en continuant à respecter les dirigeants élus du peuple palestinien, l'Union européenne s'est déclarée prête à fournir tout le soutien possible au

processus de réforme de l'Autorité palestinienne. L'Autriche participe activement à ces efforts. L'Autriche est profondément préoccupée par le fait que les souffrances humaines ont atteint un niveau inacceptable, que ce soit sous l'effet du terrorisme ou des mesures de rétorsion.

Le Moyen-Orient a aussi attiré l'attention de la communauté internationale dans le contexte du danger de prolifération des armes de destruction massive. Les tensions croissantes résultent du non-respect des résolutions du Conseil de sécurité par l'Iraq. Les dangers découlant des armes de destruction massive qui menacent la paix mondiale ne sauraient être tolérés.

C'est pourquoi l'Autriche appuie les efforts inlassables du Secrétaire général pour obtenir le retour sans entrave et sans condition des inspecteurs des Nations Unies en Iraq et pour assurer le plein respect des obligations contenues dans toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Autriche se félicite de la déclaration dans laquelle le Président George Bush a dit rechercher un vaste appui international et multilatéral, ainsi qu'une coopération avec le Conseil de sécurité, concernant la façon de faire face à la menace émanant de régimes qui appuient le terrorisme ou cherchent à acquérir des armes de destruction massive. Seul le Conseil de sécurité peut nous fournir la légitimité dont nous avons besoin. En même temps, il est évident que le Conseil de sécurité lui-même doit assumer ses responsabilités et veiller à ce que ses résolutions soient respectées, afin de maintenir la paix mondiale.

*M. Tokaev (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.*

Le conflit entre l'Inde et le Pakistan sur la question du Cachemire exige aussi qu'une solution politique soit trouvée d'urgence. Les conséquences d'une escalade pourraient être catastrophiques pour la région et bien au-delà.

Ces dernières semaines, les événements nous ont rappelé brutalement que l'Afghanistan, qui a été libérée du régime des Taliban et de la domination d'Al-Qaida, et qui a connu un départ prometteur avec l'aide de la communauté internationale, ne connaît toujours pas la paix durable et la stabilité. La communauté internationale doit demeurer engagée et poursuivre son soutien au nouveau gouvernement de l'Afghanistan.

La lutte contre le terrorisme et le fondamentalisme violent en Afghanistan a aussi mis en lumière l'importance de l'ensemble de la région de l'Asie centrale. Durant sa présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en 2000, l'Autriche s'est donné comme tâche prioritaire d'attirer l'attention de l'opinion mondiale sur les problèmes non réglés dans cette région et sur ses énormes possibilités, qui pourraient être réalisées grâce à une coopération mutuellement profitable et à une bonne gouvernance.

Pour revenir à notre propre région, je tiens à réaffirmer l'importance qu'accorde l'Autriche à l'élargissement de l'Union européenne et notre ferme volonté de mener à terme le processus de négociation en cours vers la fin de cette année. L'Autriche est impatiente d'accueillir de nouveaux membres d'ici à 2004, faisant ainsi de la vision d'une Europe unie une réalité et élargissant la zone européenne de paix, de stabilité et de bien-être au continent tout entier et ailleurs.

Je suis heureuse de constater que l'Europe du Sud-Est a accompli des progrès importants vers la stabilité, grâce à diverses initiatives multilatérales, en particulier le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et le processus de Zagreb. Comme instrument additionnel pour accroître le développement de cette région, le Projet de coopération du Danube a été lancé à Vienne en mai dernier. Ce projet a pour objectif d'utiliser le fleuve du Danube comme facteur d'intégration reliant les 13 pays de l'ensemble de son bassin.

Le dialogue entre les civilisations, que l'Autriche appuie fermement depuis le début, est un nouvel outil important de diplomatie qui devrait nous aider à vider les viviers du terrorisme. Pour transférer ce dialogue des élites au public, nous devons collaborer avec les médias. À cette fin, j'ai organisé en juin dernier un séminaire d'experts sur le rôle des médias dans le cadre du partenariat euroméditerranéen. Cet effort, nous l'espérons, amènera les médias à établir leur propre code de conduite afin de favoriser une meilleure entente entre les cultures et de présenter des messages positifs sur la diversité culturelle.

Depuis juillet de cette année, l'Autriche préside le Réseau de la sécurité humaine, le seul groupement interrégional dans le cadre de l'ONU qui s'intéresse principalement aux questions touchant la sécurité humaine. En ma qualité de Présidente de ce groupe,

j'ai placé les deux questions suivantes au premier plan de notre ordre du jour : nécessité d'acquérir globalement une culture des droits de l'homme par le biais de l'éducation; et nécessité de s'attaquer efficacement au sort terrible des enfants, toujours plus nombreux, qui sont exposés dans le monde aux horreurs des conflits armés. En outre, la première « ville des droits de l'homme » en Europe, la ville autrichienne de Graz, accueillera l'année prochaine la réunion ministérielle du Réseau de la sécurité humaine. Dans ce contexte, je voudrais également exprimer l'appui ferme de l'Autriche à l'adoption du projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En ma qualité de Présidente du Réseau de la sécurité humaine, j'ai aussi pris l'initiative, dans le cadre du groupe des femmes ministres des affaires étrangères, d'aborder le cas d'Amina Lawal dans une lettre commune adressée au Ministre des affaires étrangères du Nigéria afin de rappeler au Nigéria ses obligations en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme.

Dans la Déclaration du Millénaire, nous nous sommes fixé des objectifs précis pour nos efforts communs de développement en tant qu'États Membres. Nous l'avons tous fait parce que notre priorité est la lutte contre la pauvreté et pour un monde meilleur et plus juste. Les inondations catastrophiques dans certaines régions de l'Europe centrale, y compris dans mon propre pays, en Asie et en Amérique, ainsi que les sécheresses dans d'autres régions du monde survenues juste avant le début du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, étaient des manifestations douloureuses de changements qui rendent le développement durable encore plus important. Le Sommet a permis d'adopter un programme d'action et une déclaration politique, dont nous nous félicitons, même si nous aurions souhaité faire avancer encore davantage certaines questions, comme celle de l'énergie renouvelable. Je partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le Sommet a été à l'origine d'une action mondiale de la part d'un vaste éventail d'acteurs. Il a mis en lumière le lien entre l'économie, l'écologie, les questions sociales et le développement. Il a aussi réaffirmé les compromis de Doha et de Monterrey.

Dans le cadre du suivi, nous devons faire fi des complexités du processus et nous attaquer aux

questions les plus pressantes. Agir, voilà le mot clef. Pour ce faire, il sera nécessaire d'avoir des conférences sectorielles sur les principales questions. L'Autriche se félicite de ce que le Sommet a aidé à convaincre certains pays importants de joindre les rangs de ceux qui, comme l'Autriche, ont déjà ratifié le Protocole de Kyoto.

Avant de terminer, permettez-moi d'exprimer mes meilleurs vœux de succès pour cette session de l'Assemblée qui se déroule sous la direction de M. Kavan, et de remercier son prédécesseur, M. Han Seung-soo, de son autorité et des efforts qu'il a déployés pour renforcer l'Assemblée générale.

Puisque je suis revenue de l'Afrique du Sud profondément impressionnée, permettez-moi de terminer en citant un vrai héros et un homme qui défend ses principes tout en favorisant la réconciliation, à savoir M. Nelson Mandela. La citation suivante se trouve à l'entrée du Musée de l'Apartheid à Johannesburg, que je viens de visiter : « Être libre, ce n'est pas seulement enlever ses chaînes, mais c'est vivre de façon à respecter et à accroître la liberté des autres ».

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S. E. M. Anatolij Zlenko.

**M. Zlenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de féliciter le représentant du Groupe des États d'Europe orientale de son élection à la haute fonction de Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Au nom de la délégation de l'Ukraine, je lui souhaite plein succès et l'assurance de notre appui. Je voudrais également exprimer notre respect et notre gratitude à son prédécesseur, M. Han Seung-soo.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes sincères félicitations à un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies : la Confédération suisse. Nous attendons avec intérêt d'accueillir très bientôt la République démocratique du Timor oriental en tant que nouvel État Membre de l'Organisation. Nous considérons l'admission de ces États à l'ONU comme un fait historique important qui témoigne de la viabilité de notre grande famille des nations.

Les premiers jours de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale ont été marqués par un hommage aux victimes des terribles actes terroristes

du 11 septembre 2001. Au cours de l'an dernier, nous nous sommes interrogés pour savoir si ces événements resteraient un moment tragique dans l'histoire ou s'ils constitueraient un tournant. Nous avons cherché une réponse à une question qui représente le défi le plus ardu pour l'humanité : comment préserver le droit fondamental de tous – le droit à la vie.

Pour l'Ukraine, « terreur » et « terrorisme » ne sont pas de simples mots. Durant des décennies, le peuple ukrainien a vécu sous l'oppression de la terreur, qui a atteint la dimension d'une politique d'État. L'an prochain, l'Ukraine célébrera le soixante-dixième anniversaire de la famine artificiellement provoquée de 1932 et 1933, qui a tué près de 7 millions d'Ukrainiens. Ce fait tragique de notre histoire moderne, causé par un régime totalitaire, a été un acte brutal de génocide contre la nation ukrainienne. Le monde n'avait pas alors réagi à notre tragédie, ni reconnu assez tôt le visage du fascisme : certains politiciens et certains États pensaient que ce mal les épargnerait. Les conséquences de cette inaction se sont avérées immenses.

Aujourd'hui, en ce début de nouveau millénaire, je suis sûr que chacun de nous aimerait compter sur l'impulsion encourageante des changements survenus au niveau international et sur la force de l'union par laquelle le monde a réagi aux événements du 11 septembre 2001. Face au défi du terrorisme, la communauté internationale a fait montre de détermination et de fermeté. Des résultats tangibles ont été obtenus par la coalition contre le terrorisme.

Nous considérons la lutte contre le terrorisme comme l'un des aspects d'un vaste processus à long terme, d'actions internationales globales visant à abolir la philosophie de la haine et de l'intolérance, qui est aggravée par les conflits dans diverses régions du monde.

Le besoin d'une nouvelle philosophie est particulièrement aigu sur le front de la sécurité ; le succès de la présence internationale en Afghanistan, l'achèvement de la mission de maintien de la paix au Timor oriental et la normalisation de la situation dans les Balkans coïncident avec l'évolution dramatique de la situation au Moyen-Orient, les conflits « gelés » dans l'espace postsoviétique, qui restent non réglés, et les problèmes de sécurité persistants en Afrique. À cet égard, l'ONU n'a pas le droit de se limiter à une

attitude d'observation passive et à une analyse non accompagnée d'engagement.

Au Sommet du Millénaire, le Président ukrainien, Leonid Kuchma, a proposé une initiative visant à élaborer une stratégie globale des Nations Unies en matière de prévention des conflits. Nous espérons que les débats en cours aux Nations Unies sur les recommandations du Secrétaire général sur cette question contribueront à une transformation de la culture de réaction en une culture de prévention.

L'Organisation des Nations Unies est en mesure d'utiliser sa force de consolidation pour renforcer la base légale des relations internationales. Nous jugeons très importante la contribution des Nations Unies à ce processus, qui a permis l'élaboration du Statut de Rome et conduit à la création de la Cour pénale internationale. Aujourd'hui, il est très important d'assurer l'efficacité de la Cour et de préserver l'intégrité de son Statut.

Une autre tâche prioritaire dans ce domaine est de mener à terme l'élaboration d'une convention globale sur le terrorisme international. Cette année, l'Ukraine est devenue partie à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et à la Convention européenne pour la répression du terrorisme. À l'issue des procédures internes, dans chaque pays, concernant la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, l'Ukraine sera partie à l'ensemble des 12 instruments universels contre le terrorisme.

Une de ses tâches qui attend la communauté internationale dans le domaine socioéconomique consiste à mieux définir le rôle des Nations Unies en tant qu'instance unique de dialogue entre les pays développés, les pays en situation de transition économique et les nations en développement.

En tant que membre du Conseil économique et social, l'Ukraine souligne la nécessité de réformer le Conseil et de consolider son rôle de coordination. Ce processus renforcerait notamment le potentiel de l'ONU s'agissant d'assurer l'application effective et systématique des dispositions de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et des conclusions du Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg.

Lors du Sommet de Johannesburg, le Président ukrainien a proposé l'élaboration de mécanismes

novateurs d'incitation financière pour les pays en développement et les pays en transition, en particulier par un système de contrepartie dette/développement durable. Nous estimons que ces mesures auraient un effet positif sur la croissance économique des nations et sur un développement écologique responsable.

Le 31 décembre 2001, l'Ukraine achevait son mandat de deux ans au sein du Conseil de sécurité. En tant que membre de ce Conseil, mon pays s'est efforcé de contribuer de façon concrète au règlement de problèmes vitaux de sécurité dans de nombreuses régions du monde. La position de principe de mon pays est que le Conseil de sécurité est le seul organe légitime ayant le droit de décider du recours à la force, conformément à la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, nous prônons une transparence dans l'action du Conseil et espérons que des progrès sur des changements internes permettront au processus de réforme globale, tant attendue, de commencer.

Un important élément de la participation de l'Ukraine à l'action des Nations Unies en matière de paix et de sécurité continuera d'être sa contribution aux actions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous pensons que le rôle clef assumé par les missions de maintien de la paix des Nations Unies et la contribution personnelle de chaque agent de maintien de la paix méritent une reconnaissance adéquate de la communauté internationale. Je suis sûr que tous les représentants présents dans cette salle partagent notre avis. Durant la présente session de l'Assemblée générale, l'Ukraine soumettra un projet de résolution proposant de célébrer, chaque année, une Journée internationale des agents de maintien de la paix des Nations Unies, en vue de rendre hommage à la mémoire des membres des missions de maintien de la paix tombés en service et d'honorer les participants aux missions en cours ou futures. Nous espérons que ce projet sera appuyé à l'unanimité.

L'Ukraine juge positifs les progrès réalisés dans le processus de stabilisation dans les Balkans, notamment en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. L'Ukraine maintient la même position sur l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières des États des Balkans, et elle appuie pleinement la participation active des parties européennes visant à normaliser davantage la situation sécuritaire dans la région.

Contrairement à une évaluation optimiste de la situation dans les Balkans, nous sommes contraints

d'exprimer notre regret sur l'absence de progrès dans le règlement d'autres problèmes qui intéressent particulièrement l'Ukraine, notamment le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie. Le manque de confiance entre les deux parties entrave la reprise d'un dialogue politique. En tant que pays hôte de la troisième réunion des parties sur les mesures de confiance, tenue en mars 2001 à Yalta, l'Ukraine est prête à mener des actions concrètes, en coopération avec les Nations Unies et d'autres États intéressés, en vue de réactiver l'esprit de Yalta.

Pour ce qui est de la situation en Géorgie, je ne peux manquer d'évoquer la profonde préoccupation de l'Ukraine face à l'évolution de la situation dans la vallée de Pankisi. L'Ukraine pense que les malentendus actuels ne peuvent être dissipés que par des moyens pacifiques, conformément aux normes et aux principes du droit international. Nous appelons les parties à utiliser tous les mécanismes politiques et diplomatiques qui sont à leur disposition pour parvenir à une compréhension mutuelle et à saisir toutes les occasions susceptibles de relâcher la tension actuelle. L'Ukraine appuie sans condition la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

La situation au Moyen-Orient continue également de préoccuper vivement l'Ukraine. Il est évident aujourd'hui que les parties se sont trouvées prises dans un cycle de violence qui est contraire aux aspirations réelles des deux peuples et qui ne peut qu'engendrer haine et désespoir. Nous appuyons pleinement les efforts de la communauté internationale, notamment ceux du Quatuor et des pays de la région, pour aider les parties à trouver des moyens pacifiques de résoudre le conflit. L'Ukraine, quant à elle, s'efforce de contribuer de toutes les façons possibles à un règlement pacifique. En avril dernier, lors de sa visite dans la région, le Président Leonid Kuchma a présenté les propositions ukrainiennes dans le cadre des efforts diplomatiques internationaux visant au règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient. Ces dernières envisagent une série de mesures parallèles dans les domaines de la sécurité, de l'économie et de la politique. Je tiens à saisir cette occasion pour rappeler que l'Ukraine est disposée à accueillir ces pourparlers sur son territoire, en offrant toutes les conditions requises. La réalisation d'une paix finale, juste et durable n'est pas possible sans la reprise des négociations de paix sur les fronts israélo-syrien et israélo-libanais.

*Mme Jarbussynova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.*

L'évolution de la situation concernant l'Iraq ne peut que susciter une vive préoccupation. Nous comptons sur les capacités de l'ONU pour résoudre ce problème. Les résolutions du Conseil de sécurité devraient être pleinement appliquées. Nous nous attendons à ce que la nouvelle série de négociations entre l'ONU et l'Iraq permette de trouver des moyens de régler cette question.

Aujourd'hui, le monde observe avec espoir le processus d'intégration sans précédent sur le continent africain. Nous espérons que la naissance de l'Union africaine renforcera l'esprit de fraternité et d'unité en vue de relever les nombreux défis auxquels le continent fait face : conflit armé, pauvreté et pandémie du VIH/sida. L'Ukraine salue la création de l'Union africaine et ses projets à long terme visant à revitaliser le continent. Nous espérons que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) unira les pays du monde en faveur d'un partenariat mondial à l'appui de la paix, de la stabilité et du développement sur le continent africain. Pour sa part, l'Ukraine est disposée à poursuivre et à accroître sa coopération ainsi qu'à renforcer ses liens économiques avec les pays d'une Afrique unie, y compris dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement du continent.

Une bonne mise en oeuvre des principes de la primauté du droit et la création de conditions propices à la croissance économique et au fonctionnement efficace des institutions d'une société ouverte, ce sont là des objectifs qui demeurent fondamentaux dans la politique nationale de l'Ukraine. Le Président ukrainien a lancé un programme de réformes politiques visant à assurer une transition vers une forme présidentielle-parlementaire de gouvernance. Ce processus devrait contribuer au renforcement de la démocratisation de notre société et amener à la consolidation de toutes les ressources nationales en vue d'atteindre les normes européennes et de renforcer la concorde au sein de la société ukrainienne. Notre objectif stratégique est de devenir membre de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ce qui devrait enfin assurer l'indivisibilité de l'espace européen politique, économique et sécuritaire. Cette action est bien sûr destinée à faire de l'Ukraine un pilier de stabilité

politique, de prospérité économique et de renaissance culturelle.

Je ne saurais manquer ici de mentionner un problème tragique de l'Ukraine, lié aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Notre pays a dû s'atteler, pratiquement tout seul, à un ensemble de problèmes technologiques, sociaux et économiques, en rapport avec l'atténuation des effets de cette catastrophe, ainsi qu'avec la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl en 2000. Nous espérons que nos efforts seront appuyés par une action concrète de la part de la communauté internationale, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de l'ONU pour Tchernobyl.

Guidés par notre désir d'obtenir des résultats concrets, nous sommes également déterminés à résoudre d'autres problèmes qui occupent une place importante à l'ordre du jour de cette instance mondiale. Il est indéniable que la lutte contre la pandémie du VIH/sida représente une des plus grandes tâches qui soient. Je souhaite informer l'Assemblée qu'une conférence régionale pour les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale aura lieu en Ukraine en novembre prochain, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.

Je suis persuadé qu'un an après la tragédie qui s'est produite le 11 septembre aux États-Unis, chacun d'entre nous réalise l'importance particulière des tâches qui attendent l'ONU. Le regard tourné vers ces nouvelles tâches, nous espérons qu'en défendant la cause de la protection des valeurs de la civilisation, nous serons guidés par notre sagesse, ce qui nous permettra tous d'éviter les tragédies du passé et de défendre les droits de chaque habitant de la planète, y compris ceux de chaque être qui vient au monde alors même que nous intervenons au cours de ce débat : le droit à la vie, le droit à la dignité et le droit à ce monde.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Samuel Rudolph Insanally, Ministre des affaires étrangères du Guyana et ancien Président de l'Assemblée générale.

**M. Insanally** (Guyana) (*parle en anglais*) : Sur cette Assemblée pèse un nuage d'incertitude, voire de malaise, pour ce qui est de l'avenir du multilatéralisme et des relations internationales en général. La tragédie du 11 septembre 2001, que nous avons commémorée, il y a trois jours à peine, a à ce point frappé nos esprits

que nous n'avons pas encore pleinement compris ses conséquences. Il est donc opportun qu'en tant que famille des nations, non seulement nous nous rappelions le désastre, mais aussi nous apprenions aussi à en tirer des leçons pour déterminer la manière dont nous pourrions restaurer l'espoir et la confiance dans notre humanité commune.

Ma délégation est heureuse de voir M. Jan Kavan présider cette Assemblée car, en tant que représentant d'un pays qui a connu l'horreur de la guerre, il saura certainement nous inspirer dans la recherche de la voie à suivre. En lui souhaitant plein succès, je voudrais également remercier S. E. M. Han Seung-soo, de la République de Corée, qui nous a guidés pendant une période des plus difficiles et délicates. Notre estime et nos remerciements s'adressent également au Secrétaire général qui, tout au long de ces mois, nous a aidés à réaffirmer notre attachement aux principes et aux objectifs de l'ONU.

Nous sommes heureux d'accueillir la Suisse en tant que Membre à part entière de la famille des nations et espérons le faire bientôt pour le Timor oriental quand il prendra sa place parmi nous.

Le système international est maintenant en proie à une instabilité dangereuse qui menace d'affaiblir – sinon de détruire – nombre de nos pays. Non seulement nous faisons face à un terrorisme d'une violence horrible, mais nous devons également endurer d'autres manifestations de terreur telles que la pauvreté, la faim et les maladies, qui, quoique plus silencieuses, n'en sont pas moins mortelles.

Les conflits, tant à l'intérieur des États qu'entre les États, ont clairement démontré combien une économie fonctionne mal en l'absence de cohésion politique et sociale. Une telle cohésion continue d'être menacée dans de nombreux pays. Les divisions qui déchirent le tissu social – découlant, en dernière analyse, de l'ethnicité et de la race – non seulement nuisent à nos tentatives d'oeuvrer pour le bien public, mais rendent impossible l'avènement d'une paix et d'un calme durables sans lequel nous ne pourrions jamais prospérer.

Les récentes conférences mondiales nous ont rappelé l'importance d'une démarche soucieuse des droits de la personne pour l'inclusion sociale. Toutefois, l'attachement aux politiques d'inclusion repose non seulement sur les États, mais sur la société civile dans son ensemble. Aujourd'hui, la pauvreté et le

sous-développement sont facilement exploités par des éléments de nos sociétés qui sapent l'autorité des gouvernements démocratiquement élus et qui exacerbent les tensions ethniques et autres.

L'instabilité est encore aggravée par le commerce incontrôlé et illégal des stupéfiants et des armes, avec son lot de corruption et de violence qui met à mal jour après jour les capacités de la plupart des petits pays sur de nombreux plans : institutions judiciaires et financières, sécurité et gouvernance. Le contrat social entre l'État et ses citoyens a été sérieusement compromis par ces faits politiques nouveaux. Des efforts nationaux accrus et une solidarité internationale sont maintenant nécessaires si nous voulons relever ces défis et assurer le progrès économique et social de nos peuples.

Les vieux conflits perdurent, privant des populations entières de la possibilité de vivre dans la paix et la sécurité. La situation au Moyen-Orient est particulièrement préoccupante, car le conflit menace de s'étendre. Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination nationale – droit garanti par le droit international – doit être défendu pour qu'une solution juste et durable soit trouvée aux problèmes de la région.

Les tensions qui existent dans les relations indo-pakistanaïses au sujet de Cachemire ne doivent pas continuer, car elles risquent de dégénérer en un conflit nucléaire catastrophique. En tant que pays attaché au règlement pacifique des différends et ami de ces deux grands pays d'Asie d'où sont originaires nombre de nos ancêtres, le Guyana souhaite les encourager à poursuivre leur recherche d'une solution définitive.

L'instabilité mondiale résulte également de notre incapacité de mettre en oeuvre l'Ordre du jour pour le développement. Après plus d'une décennie de conférences consacrées au développement, il nous reste encore à pleinement mesurer les incidences d'un monde de plus en plus interdépendant et d'une économie mondialisée sur la coopération internationale. Avec les réunions récentes à Doha, à Monterrey et à Johannesburg, la communauté internationale est revenue au point de départ s'agissant d'évaluer l'efficacité de l'action collective mondiale dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté. Nous devrions maintenant être tout à fait convaincus que

l'action mondiale reste indispensable au processus de développement.

Ce qui est moins clair, toutefois, c'est la relation qui devrait sous-tendre une telle action et qui continue de poser un défi redoutable. Dans quelle mesure l'égalité peut-elle être assurée dans un système de pouvoir économique et militaire déséquilibré? La souveraineté sera-t-elle toujours assujettie aux impératifs du bien collectif de la planète? Comment des procédures fiables peuvent-elles être trouvées pour permettre une intervention internationale dans des situations caractérisées par la menace de l'effondrement des structures sociales et économiques au niveau national? Qu'est-ce qui peut être encore fait pour que le système actuel des échanges internationaux soit bénéfique à tous les États et pas seulement à quelques privilégiés? Comment les politiques des institutions de Bretton Woods peuvent-elles être rendues plus sensibles aux préoccupations et aux besoins des pays en développement en particulier?

Il n'y a pas, je le sais, de réponses simples à ces questions. En effet, chaque conférence internationale et chaque débat général de l'Assemblée nous ont fait prendre mieux conscience de l'extrême difficulté d'adopter une démarche consensuelle face à ces questions. Le dialogue et l'engagement entrent constamment en balance avec des tentatives hâtives d'atteindre des objectifs à court terme. Pourtant, l'impératif de la stabilité mondiale – tant politique qu'économique – exige une plus grande symbiose entre les États. La perméabilité croissante des frontières, qui rend tous les pays vulnérables aux contagions venues de l'extérieur, constitue une réalité que nous ne pouvons ignorer.

Dans le même temps, le débat sur les avantages de la mondialisation devient de plus en plus polarisé. Malgré leurs meilleurs efforts de réforme et de restructuration, de nombreux pays en développement n'ont pas connu d'amélioration sensible de leur situation économique et sociale. Le taux de croissance dans la plupart des pays en développement était de 2 % inférieur dans les années 90 à celui du temps de la crise pétrolière dans les années 70. De même, bien que le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté – avec moins de 1 dollar par jour – ait diminué ces 15 dernières années, le nombre de personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour – une somme insignifiante – a augmenté. Les chiffres de la pauvreté sont en fait restés élevés ces 10 dernières années,

malgré une amélioration des revenus mondiaux de 2,5 % environ par an.

La situation a été particulièrement difficile pour les petits États. Au cours des dix dernières années, les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dont nous faisons partie, ont poursuivi l'application de mesures énergiques de réforme socioéconomique pour renforcer la compétitivité économique de la région et tirer avantage de la mondialisation. Les résultats ont généralement été décevants, dans une large mesure du fait de la petite superficie, de la situation géographique, de l'étroitesse de leur base de ressources naturelles et de la forte dépendance à l'égard du commerce international des pays CARICOM, ce qui a rendu leurs économies vulnérables aux changements intervenus dans l'économie mondiale. Cette situation est aggravée par la forte incidence du VIH/sida – la deuxième du monde.

Les petits États tels que les nôtres, dans les Caraïbes, ont besoin d'une coopération en matière de développement, fondée sur la confiance mutuelle et la concrétisation des engagements. Un grand pas dans ce sens consisterait à mettre l'accent sur de nouvelles façons d'équilibrer la justice, l'économie et l'environnement pour offrir des perspectives nouvelles aux petites économies sans leur infliger désillusion et désespoir. Il faudrait donc déployer tous les efforts pour assurer la pleine mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), afin d'éliminer la dette extérieure des pays les plus pauvres. En matière de développement, une stratégie intégrée doit être mise au point pour aborder tous les aspects du problème.

Il est maintenant à la mode – surtout depuis Monterrey – de parler de partenariat en faveur du développement durable. En réalité, le partenariat, s'il est établi et mis en oeuvre de façon appropriée, peut contribuer à éliminer la pauvreté et à promouvoir la croissance économique. Cependant, comme le Président du Guyana l'a déclaré lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, le partenariat entre les États, pour qu'il réussisse, ne saurait être fondé sur le principe des deux poids, deux mesures mais plutôt sur la confiance et le respect mutuels et sur les intérêts de toutes les parties. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé doivent reposer sur l'équité et la transparence, avec plein égard à la législation de nos pays. Enfin, les

partenariats avec les institutions financières multilatérales doivent s'inspirer plutôt d'une compréhension de la situation dans nos pays que d'une approche doctrinaire des politiques. Pour citer directement le Président : « Le progrès ne viendra que d'une compréhension avisée du partenariat. »

Le Guyana, préoccupé par les imperfections des vieux modèles de développement et par la tendance à laisser aux forces du marché un large jeu dans les questions de développement, s'est efforcé de promouvoir à l'ONU le concept d'un nouvel ordre mondial humain fondé sur une véritable coopération. En traitant des problèmes de la paix et du développement de manière globale, ce « pacte » permettrait aux pays en développement d'avoir l'appui structurel, stratégique et à long terme dont ils ont besoin. Le Guyana espère faire fond sur la résolution 55/48 dans les mois à venir pour conférer plus de prévisibilité et de stabilité à la coopération internationale pour le développement.

Il est clair que la période à venir présentera des difficultés considérables et que certains des défis à relever sont d'une ampleur inconnue jusqu'ici. Si nous voulons éviter l'échec, il nous faut surmonter l'instabilité et l'incertitude qui affligent tant de sociétés dans le monde. Nous devons donc donner à l'ONU, l'organisation gouvernementale internationale la plus importante et jouissant du plus large appui, les moyens de traiter de ces problèmes. Nous ne pouvons tout simplement pas chercher ailleurs une solution à nos problèmes.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Zlatko Lagumdzija.

**M. Lagumdzija** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de la possibilité qui m'est donnée d'intervenir à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi avant tout de présenter mes félicitations les plus chaleureuses à M. Jan Kavan pour son élection fort méritée à la présidence de l'Assemblée.

Les événements tragiques du 11 septembre nous ont amenés à repenser nos acquis, nos valeurs, les liens qui existent entre la pauvreté, le développement, la durabilité, le respect des droits de l'homme et les progrès réels. Toutefois, il est certain que les objectifs qu'avaient imaginés les auteurs de ces crimes n'ont pas

été atteints. Le monde est devenu plus uni et plus déterminé à lutter contre le terrorisme qui constitue une menace mondiale contre les valeurs qu'incarne la civilisation. C'est ainsi qu'une coopération accrue s'est instaurée entre les services spécialisés et les organes des différents États, ainsi qu'avec les organisations internationales. Cependant, nous devons nous préparer à un affrontement long et épuisant avec ce mal contemporain.

L'année dernière, nous avons tous donné la priorité à l'Afghanistan, et ce à juste titre. Aujourd'hui, nous nous préoccupons aussi des mesures à prendre face à l'Iraq et à la grave menace qu'il fait peser sur la stabilité mondiale tant qu'il offre asile au terrorisme. Par bonheur, après une décennie pendant laquelle elle a porté l'attention sur elle en tant que zone de crise, l'Europe du Sud-Est, les Balkans, avec la Bosnie-Herzégovine, qui est au coeur de la région, ne sont plus mentionnés sur CNN, étant donné le retour progressif à la stabilité.

Le moment est venu de saluer la nouvelle image que projette mon pays et de commencer à modifier l'idée que l'on se fait de la région tout entière, car elle n'a plus rien à voir avec l'image stéréotypée des « spectres des Balkans ». Les grands sujets de préoccupation comme l'Iraq, le Moyen-Orient et le Cachemire ne doivent pas nous faire oublier que la région des Balkans est porteuse de bonnes nouvelles. Nous nous efforçons tous d'achever l'objectif d'intégration complète de la région dans les structures et les valeurs démocratiques européennes.

Nous avons déjà déployé des efforts considérables et obtenu des résultats considérables, mais nous devons faire preuve de prudence et de patience tant que la stabilité ne sera pas assurée de durer grâce à la création d'emplois, à l'instauration de la justice et d'institutions opérationnelles qui permettront à la nouvelle démocratie de maintenir sa cohésion.

À la suite des attentats terroristes de l'année dernière contre New York et Washington, notre État fragile – seul État européen où les Musulmans constituent le groupe religieux majoritaire – s'est trouvé confronté à la force des préjugés liés au thème du « choc des civilisations ». Mais, comme les membres le savent peut-être, je viens d'un État qui a représenté la croisée des chemins de différentes cultures et religions et où différentes civilisations ont

vécu pendant des siècles dans la tolérance et le respect mutuel.

Aujourd'hui, nous sommes plus que jamais convaincus que l'on ne peut régler tous les problèmes que grâce à un dialogue fondé sur la bonne volonté politique. C'est en partant de ce point de vue que nous nous sommes associés à la lutte contre toutes les formes de terrorisme et de criminalité organisée. Nous avons renforcé notre lutte contre la corruption en améliorant et en consolidant nos institutions d'État, et nous avons donné la priorité au respect de la légalité. Nous avons accompli du bon travail et obtenu des résultats, prouvant ainsi que la Bosnie-Herzégovine n'est pas un no man's land.

La mise en place d'institutions démocratiques, le développement économique, et la protection et la promotion des droits de l'homme, sont plus que jamais en tête de nos priorités. À la suite des récents événements tragiques et de tous les changements tumultueux que la Bosnie-Herzégovine a connus, nous croyons fermement à la démocratie, au développement et à la paix en tant que piliers du progrès et de la stabilité pour mon pays, mais aussi pour nos voisins immédiats, ainsi que pour l'ensemble de la région. Seule une gouvernance responsable et tenue de rendre des comptes peut assurer les changements nécessaires ainsi que le progrès pour tous.

Malheureusement, nous continuons à être confrontés à notre lourd passé, d'autant plus que les principaux coupables des crimes commis en Bosnie-Herzégovine, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, sont toujours en liberté. Dès qu'ils seront traduits en justice, il nous sera plus facile de parvenir à nos objectifs. C'est pourquoi je voudrais maintenant souligner l'importance d'une coopération de toutes les parties concernées avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye.

Par ailleurs, nous savons bien que la démocratisation est parfois un processus de longue haleine. La consolidation de la paix après les conflits est encore plus complexe. Mais nous avons résolu de créer un pays sans danger, pacifique, autosuffisant, et nous n'allons pas nous arrêter à mi-chemin. Aujourd'hui, nous sommes un membre de plein droit du Conseil de l'Europe. Il y a eu plus de réfugiés et de personnes déplacées qui sont rentrés ces derniers temps qu'à aucune autre période d'après guerre. En d'autres termes, ces 18 derniers mois, on a rendu aux réfugiés et

aux personnes déplacées près de trois fois plus de biens, de maisons et d'appartements dans toute la Bosnie-Herzégovine qu'au cours des cinq années précédentes. Un grand nombre de routes, de villages et de toits ont été construits ou réparés; un grand nombre de mosquées et d'églises ont également été construites ou réparées.

La contribution de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), de la Force de stabilisation, du Haut Représentant, du Conseil de mise en oeuvre de la paix, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres membres de la famille de la communauté internationale présents en Bosnie-Herzégovine, nous a permis dans une large mesure de parvenir au niveau actuel de stabilité et de reconstruction.

Nous reconnaissons tout particulièrement la valeur et le rôle de la MINUBH, qui achève son mandat à la fin de l'année. La réforme et la restructuration de la police, afin de la rendre conforme aux normes internationales de capacité administrative et d'intégrité institutionnelle, représente un succès manifeste. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine a assurément contribué au premier chef à mettre en place les bases nécessaires à la création de services de police efficaces, démocratiques et durables, élément fondamental pour que la Bosnie-Herzégovine puisse poursuivre sa progression vers un état démocratique, multiethnique et tolérant. Nous nous félicitons du transfert des tâches qui restent à accomplir dans cette région à la Mission de police de l'Union européenne, et en particulier de ce que l'on ait chargé l'Union européenne de la réforme juridique, car elle est l'un des piliers fondamentaux de l'autonomie, de la démocratisation à venir et du processus de réforme.

Il ne doit pas faire de doute que l'ONU a la possibilité de s'acquitter de ses nouvelles tâches et par conséquent de faire face aux défis croissants d'un monde en mutation rapide. Elle doit montrer la voie à suivre pour bâtir un monde prospère, fondé non plus sur la force et la menace, mais sur les règles du droit international et sur le respect de tous les droits et des droits pour tous.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner que nous appuyons la poursuite de la démocratisation et de la

modernisation de l'ONU. Les nouvelles tâches et les nouveaux défis prévoient une augmentation de l'efficacité, une rationalisation des coûts, et une participation géographique égale des États et des peuples au sein du système des Nations Unies. La Bosnie-Herzégovine appuie également la poursuite des travaux sur la réforme du Conseil de sécurité, et sur l'aménagement du nombre de ses membres conformément à des critères soigneusement conçus, en tenant compte de la représentation géographique égale sans toutefois nuire à l'efficacité de cet organe de l'ONU.

Je voudrais mentionner brièvement certaines des priorités actuelles de la Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine, depuis deux ans, a montré sa détermination de faire la transition de l'état de bénéficiaire passif de l'aide de la communauté internationale à celui de contributeur aux efforts internationaux. Le fait que nous soyons en mesure d'envisager la nécessité ou même l'obligation de jouer un rôle plus actif et plus créatif, et donc d'assumer une plus grande part de responsabilité, témoigne de la tendance à la normalisation de la situation dans le pays.

La reconstruction est en marche et les résultats sont visibles dans l'économie, les réformes sociales, l'éducation, les soins de santé et d'autres domaines. Les réformes économiques visent à créer un espace économique unique, pour offrir des conditions améliorées, et donc un choix aux jeunes générations pour qu'elles restent en Bosnie-Herzégovine, et qu'elles deviennent l'avant-garde de son développement et de son avenir.

Nous avons pratiquement achevé la réalisation des conditions énoncées dans le plan de campagne de l'Union européenne qui, nous l'espérons, ouvrira bientôt le processus d'étude de faisabilité en vue de la signature d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Nous avons été l'objet de l'attention des efforts internationaux, et nous sommes maintenant devenus un partenaire du processus conduisant à un État de Bosnie-Herzégovine tout à fait autonome du point de vue économique et institutionnel. Ce n'est qu'une des phases nous conduisant à assumer la responsabilité complète des changements dans notre pays.

En partenariat avec la communauté internationale, nous mettons définitivement au point une stratégie commune pour la stabilité politique, pour

la création d'institutions et pour un programme de relèvement économique, en tant que condition préalable d'un développement durable d'ensemble. L'ensemble de la région, et notamment la Bosnie-Herzégovine, entre dans une nouvelle phase de stabilité et entame le processus d'intégration en Europe, mais nous devons rester vigilants. Les fantômes du passé, de la ségrégation et des guerres s'estompent.

À mesure que nous suivons le jugement des criminels de guerre au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye, nous sommes témoins de l'espoir que la justice et l'avenir enterreront enfin les projets fondés sur l'idée de génocide. Voilà pourquoi nous devons agir quotidiennement contre ceux qui essaient d'ouvrir la boîte de Pandore pour redessiner de nouvelles cartes, ou susciter de nouvelles guerres dans la région.

Tant d'énergie et d'efforts ont été investis par les communautés locales et la communauté internationale, que l'on ne peut se permettre d'envisager autre chose qu'une stratégie couronnée de succès. Toute stratégie de sortie élaborée par la communauté internationale ne peut être fondée que sur l'idée de réussir la création d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique, démocratique et européenne. Une fois de plus, je voudrais exprimer la gratitude de mon gouvernement à l'endroit de la communauté internationale pour son appui dévoué à la stabilité et au développement durable de notre région.

Si les quatre millions d'habitants de mon pays – des Musulmans, des Orthodoxes, des Catholiques, des Juifs et autres, qui ont vécu historiquement dans la tolérance, dans un environnement pourtant non démocratique – ne peuvent vivre dans une société ouverte et démocratique au milieu de l'Europe, alors la question logique qui se pose après le 11 septembre est la suivante : Comment pouvons-nous nous regrouper et organiser la vie de six milliards d'habitants de notre planète?

Venant de Bosnie-Herzégovine, je suis poussé par la force de l'optimisme et de la vision que partagent la grande majorité de ceux qui ne souhaitent pas répéter le passé, mais qui sont prêts à lutter pour l'avenir. Des emplois, la justice pour tous, la solidarité et l'Europe, grâce à des réformes et des institutions étatiques fortes – voilà nos priorités pour aujourd'hui. Nous sommes déterminés à traduire ces paroles en actions.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya, M. Marden Madoka, membre du Parlement kényen.

**M. Madoka** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais présenter mes félicitations à M. Kavan, au nom de ma délégation, à l'occasion de son accession à la présidence de cette cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Je voudrais aussi remercier son prédécesseur, M. Han Seung-soo, qui a mené nos travaux dans l'une des périodes les plus sombres de l'histoire moderne, suite aux attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis. Nous apprécions la façon remarquable dont il a su diriger cette cinquante-sixième session. Je rends hommage également aux efforts, au courage et à la vision du Secrétaire général M. Kofi Annan, qui a continué à être le flambeau d'espoir et de force. Nous le saluons. Nous souhaitons aussi la bienvenue au sein de l'ONU à la Suisse, et attendons avec impatience l'admission de Timor-Leste.

Venant d'un continent en proie à tant de difficultés, nous pensons que la cinquante-septième session de l'Assemblée générale nous offre une occasion nouvelle de faire le point critique des promesses énumérées dans la Déclaration du Millénaire, et de considérer les progrès réalisés jusqu'ici. Deux ans après, il nous faut rendre compte des engagements que nous avons pris dans le cadre de la Déclaration. Dans bien des cas, je le crains, nous n'aurons pas été à la hauteur de nos promesses, et en conséquence il y a plus de gens désespérés dans le monde qu'il y a deux ans. Ils avaient mis tout leur espoir dans notre vision, dans notre sincérité, notre engagement et notre volonté d'agir promptement.

De nombreuses conférences et réunions de l'ONU se sont tenues depuis les années 90, pour faire face aux défis des pays en développement. Dès lors, il est regrettable que la volonté politique ait manqué pour mettre en oeuvre les décisions prises. De maigres ressources ont été engagées à la réduction de la dette, à l'amélioration de l'accès aux marchés, au développement des ressources humaines, et à la lutte contre la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies.

Le cadre financier mondial actuel a fait la preuve de ses insuffisances face aux problèmes des pays en développement. La baisse de l'aide publique au développement et de l'investissement direct étranger

est un sujet de préoccupation. Malgré les efforts accomplis pour réaliser une croissance économique et un développement durables, les conditions offertes dans le cadre international n'ont pas été propices. Pour commencer, ma délégation appelle à mettre davantage l'accent sur les prêts à taux préférentiels et sur un plus large recours aux dons.

D'autre part, les accords commerciaux internationaux ont plutôt bénéficié aux pays industrialisés. La part de l'Afrique dans le commerce mondial est inférieure à 2 %. Alors que les pays industrialisés continuent de recevoir des subventions importantes dans leurs secteurs agricoles, les pays en développement ont été obligés de mettre fin à ces appuis. Ce fait, combiné avec les barrières tarifaires et non tarifaires, signifie que nos produits n'ont aucune chance de concurrencer les produits du Nord. Il faut donc s'appuyer sur la dynamique de Doha et encourager des initiatives comme l'*African Growth and Opportunity Act*, et les accords commerciaux entre l'Union européenne et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, afin de permettre à nos pays de profiter des opportunités qu'ouvre le commerce international.

De nombreux pays en développement, notamment le Kenya, connaissent des sorties nettes de capitaux, notamment en raison du service de la dette. Il y a donc moins de ressources disponibles à consacrer aux services sociaux, ce qui aggrave la pauvreté. Nous demandons en conséquence une refonte des critères d'éligibilité à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), afin que les pays qui ont des niveaux élevés de pauvreté, et de lourds fardeaux d'endettement, puissent prétendre à l'allègement de la dette.

*M. Panou (Togo), Vice-Président, assume la présidence.*

Le lancement de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ont ravivé les espoirs dans le continent africain. Ces initiatives ont montré que la responsabilité principale du développement de l'Afrique reposait entre les mains des Africains eux-mêmes. La décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies d'organiser une réunion plénière de haut niveau sur le NEPAD, le 16 septembre 2002, reconnaît l'importance de cette initiative qui met l'accent sur les principes jumeaux du contrôle national et du partenariat.

Le Kenya demande un véritable partenariat dans l'application des résolutions, des engagements et, surtout, des objectifs du Millénaire pour le développement, du Consensus de Monterrey et du Sommet mondial pour le développement durable, qui vient à peine de se clore.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui a eu lieu en mai 2002, a donné l'occasion à la communauté internationale de renouveler son engagement à une démarche fondée sur les droits en matière des programmes et activités destinés aux enfants. Le Gouvernement kényen a poursuivi sans relâche ses efforts pour améliorer le bien-être des enfants. Le Kenya a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et a signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le Kenya a également ratifié les instruments interdisant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Une loi globale sur les enfants a été adoptée au Parlement et est entrée en vigueur le 1er mars 2002. Le Kenya a également mis en place une politique de développement de la petite enfance afin de venir en aide aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 6 ans.

Ma délégation note avec inquiétude que la réduction des apports fournis par un contributeur important au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) va avoir un effet négatif sur les programmes en cours dans de nombreux pays en développement. Le FNUAP continue de jouer un rôle crucial en faveur des catégories sociales les plus vulnérables – à savoir, les femmes et les adolescents. Nous espérons que les contributions volontaires à cette organisation seront rétablies au même niveau que par le passé et que même elles augmenteront, compte tenu de leur caractère urgent.

En ce qui concerne le Centre des Nations Unies à Nairobi, ma délégation se félicite de constater que les services de conférence sont plus fréquemment utilisés. Nous encourageons le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires afin de garantir que toutes les réunions et toutes les activités en matière d'environnement, ainsi que des questions relatives aux établissements humains, aient lieu à l'Office des Nations Unies à Nairobi (UNON), de manière à utiliser les excellentes installations qui s'y trouvent et à renforcer d'autant le rôle de l'Organisation dans tous

les secteurs dont elle a la charge, conformément à la règle selon laquelle les organes doivent se réunir à leurs sièges respectifs.

Ma délégation se félicite du fait que la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale ait élevé la Commission des établissements humains au rang de programme à part entière; elle est maintenant connue sous le nom du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) sera son secrétariat. Nous n'avons aucun doute que cette amélioration facilitera l'application du Programme pour l'Habitat et de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire.

Le budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2002-2003 montre que les activités entreprises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ONU-Habitat continuent d'être fortement subordonnées aux ressources extrabudgétaires. Ceci a gravement restreint la capacité de ces deux organisations à jouer leurs rôles de manière efficace en raison d'une base de ressources financières qui se révèle à la fois imprévisible et insuffisante. Nous demandons instamment au Secrétaire général d'assurer la stabilité et la prévisibilité des financements du PNUE et d'ONU-Habitat par l'appel au budget ordinaire des Nations Unies.

Ma délégation félicite le nouveau Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, S. E. M. Sergio Vieira de Mello, qui vient d'être nommé. Nous tenons à lui dire qu'il peut compter sur notre pleine et entière coopération, et nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui. En même temps, nous tenons à rendre hommage au Haut Commissaire sortant, S. E. Mme Mary Robinson, pour sa direction compétente.

Le Kenya souligne l'importance de traiter les droits de l'homme de façon équilibrée. Cette Assemblée même n'a cessé de réaffirmer :

« ... que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés, et que la communauté internationale doit les considérer globalement et les traiter tous de la même manière, en les

mettant sur un pied d'égalité et en leur accordant le même poids » (*A/RES/56/165, septième paragraphe du préambule*).

Je crains que cela n'ait pas toujours été le cas.

Il y a une inquiétude réelle que l'on mette trop l'accent sur les droits politiques aux dépens des droits économiques et sociaux, comme le droit au développement. Ce sont là des problèmes cruciaux que la communauté internationale ne peut plus se permettre de prendre à la légère alors qu'elle s'efforce d'éliminer la faim et la pauvreté et d'assurer un niveau de vie décent à tous les humains.

De l'avis du Kenya, l'Assemblée générale doit jouer un rôle de premier plan en se plaçant à la tête du mouvement en faveur des initiatives pour le développement, comme l'envisage la Charte. Nous nous félicitons des progrès déjà accomplis dans la réorganisation et la revitalisation de l'Assemblée générale. Cet organe devrait reprendre son rôle de chef de file s'agissant de centrer l'attention sur les problèmes d'intérêt mondial et donner forme au débat les concernant.

Quant aux problèmes de sécurité mondiale, le Kenya participe depuis longtemps aux opérations de maintien de la paix. Aujourd'hui, le Kenya est le sixième pays fournisseur de contingents par ordre d'importance dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans différentes régions du monde. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir été associés au succès des opérations de maintien de la paix au Timor-Leste, en Sierra Leone, et à la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Il faudrait davantage mettre l'accent sur le déploiement de contingents de taille adéquate dans les missions en Afrique. En particulier, il faudrait un appui accru en République démocratique du Congo.

L'Afrique est un continent ravagé par les conflits et l'instabilité. Cependant, il est très encourageant de noter les progrès récents accomplis dans le règlement de certains de ces conflits. En particulier, la signature d'un protocole entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement et l'Armée de libération populaire du Soudan à Machakos, au Kenya, le 20 juillet 2002, a été un fait nouveau très prometteur. D'autres développements positifs vers une paix durable en Afrique sont notamment la signature d'un accord entre la République démocratique du Congo et la République

du Rwanda, la tenue pacifique d'élections en Sierra Leone après des années de guerre civile brutale, et les efforts constants de réconciliation entre les factions opposées en Somalie. Nous saluons aussi l'évolution favorable récemment intervenue en Angola. Le Kenya poursuivra ses efforts de médiation dans la région et sur le continent dans son ensemble.

Sur l'importante question de la réforme du Conseil de sécurité, le Kenya en appelle à une conclusion rapide des négociations en vue d'une représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Avec l'établissement d'un Conseil de la paix et de la sécurité, organe important au sein de la nouvelle Union africaine, l'Afrique doit maintenant jouer le rôle qui lui revient dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Il est temps que l'on accorde à l'Afrique la place importante qu'elle mérite au sein du Conseil de sécurité.

Le Kenya croit au principe de la primauté du droit et appuiera tous les efforts véritables menés en ce sens. Nous souscrivons au règlement pacifique des différends par le biais des efforts régionaux, des tribunaux pénaux internationaux et de la Cour internationale de justice. Le Kenya appuie pleinement l'adoption du Statut de Rome, de 1998, qui représente une étape importante dans l'histoire du droit, ainsi que son entrée en vigueur le 1er juillet 2002. L'impunité des personnes accusées de crimes de guerre graves constitue en effet un déni de justice, auquel il convient de mettre un terme.

En 2001, nous avons été témoins, avec les attentats terroristes multiples perpétrés le 11 septembre, de la forme la plus dévastatrice du terrorisme international. Le Kenya, pays qui a subi un attentat similaire en 1998, est convaincu que le terrorisme ne saurait être justifié en aucune circonstance. Nous appuyons pleinement l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et avons déjà ratifié les 12 conventions contre le terrorisme. Le processus d'incorporation à notre droit interne est en cours.

En conclusion, le Kenya attend avec impatience un engagement plus net en faveur de l'édification d'un monde plus sûr et plus prospère pour tous. Le destin de l'humanité est inextricablement lié en dépit des frontières nationales. Les événements mondiaux ont démontré clairement que les effets de l'ignorance, de la

pauvreté, de la maladie et de l'insécurité dans une seule région ou dans un autre pays peuvent avoir un effet négatif sur le bien-être du reste du monde. Bâtissons ensemble un monde où nous pourrions tous vivre dans la paix et la prospérité.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Lilian Patel, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Malawi.

**Mme Patel (Malawi) (*parle en anglais*)** : Au nom du Gouvernement de la République du Malawi et en mon nom propre, je voudrais féliciter très chaleureusement M. Kavan d'avoir été élu à l'unanimité au poste de Président de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je suis sûre que sous sa conduite éclairée, étayée par une approche pragmatique des travaux de la session, nous saurons continuer à consolider les acquis du passé sur toute une série de questions et mobiliser également une nouvelle détermination internationale et la volonté politique de réactiver notre recherche continue de réponses et de solutions viables aux nombreux défis pressants qui menacent la survie même de l'humanité.

Je saisis cette occasion pour rendre également un hommage particulier à son prédécesseur, M. Han Seung-soo de la République de Corée, pour la compétence avec laquelle il a mené les travaux de l'Assemblée générale au cours de son mandat.

En outre, je souhaite, au nom de mon pays, remercier de sa contribution précieuse – qu'il faut spécialement mentionner – le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a donné un nouvel élan aux travaux de l'ONU et en a mieux défini les objectifs et les orientations. Ses rapports annuels riches d'informations et d'enseignements sur les travaux de l'ONU présentent clairement une organisation qui avance dans la bonne direction et qui est beaucoup plus axée sur la recherche d'une croissance accélérée et du progrès socioéconomique pour les nations pauvres défavorisées.

Il y a eu un certain nombre de faits nouveaux dans le monde depuis le dernier débat général. Bien que certains d'entre eux soient relativement positifs et, jusqu'à présent, nous poussent à l'optimisme, bien d'autres pourtant – la plupart – sont, au mieux, décourageants et tendent à jeter beaucoup d'ombre sur les perspectives de progrès à long terme, surtout dans notre partie du monde.

En ce moment par exemple, six pays d'Afrique australe, dont le Malawi, sont en proie à une grave crise alimentaire qui met la vie de leurs habitants en danger, crise provoquée par des déficits de la récolte céréalière liés à la sécheresse. Jusqu'à 13 millions de personnes au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe font face à de graves pénuries alimentaires qui menacent déjà de provoquer une famine généralisée et une augmentation des problèmes de santé liés à la famine. Ce qu'on voit clairement ici, c'est une nouvelle dégradation de la pauvreté générale et de la situation humanitaire des masses rurales de ces pays. On ne saurait trop insister sur le fait qu'il se peut que cette insécurité alimentaire se traduise par un grave problème sécuritaire et une catastrophe sanitaire à l'échelle de la région, compte tenu du fait, en particulier, que l'Afrique australe est déjà l'épicentre de l'implosion mondiale de VIH/sida. La crise alimentaire actuelle dans la sous-région est la pire que nous ayons connue depuis longtemps. Elle va causer des dommages incalculables à la structure sociale, économique et culturelle de communautés entières, et elle met en danger l'efficacité de la viabilité financière et économique du cadre politique public et institutionnel pour le développement durable actuellement mis en oeuvre.

En fait, l'Afrique australe fait face à des crises humanitaires complexes et uniques provoquées non seulement par des guerres civiles, mais aussi par des facteurs sociaux et économiques et d'autres catastrophes naturelles. La crise va certainement réduire à néant les gains réalisés dans de nombreux secteurs, à cause notamment de la place centrale qu'occupe la production agricole dans le produit national brut et l'emploi en milieu rural de la plupart des pays touchés.

Les pénuries alimentaires ont continué de réduire les capacités de collecte des recettes déjà faibles des pays touchés, notamment lorsque l'on sait que des allocations budgétaires doivent être retirées de services critiques du secteur social au bénéfice d'importations massives de céréales nécessaires pour combler les stocks locaux insuffisants, cela donc aux dépens d'autres besoins sectoriels également urgents. Malheureusement, la prochaine récolte, prévue dans huit mois, risque de ne pas être très abondante, à moins que ne cesse le cycle de sécheresse – facteur décisif.

Au départ, le Malawi faisait face à un déficit de céréales de 600 000 tonnes résultant de deux années

d'une combinaison paradoxale de sécheresse et de pluies et inondations torrentielles et dévastatrices. On avait un besoin urgent de cette quantité de céréales pour prévenir une situation de famine qui se détériorait rapidement et qui, à cette époque comme aujourd'hui, menaçait 3,2 millions de personnes. Le 28 février 2002, le Président, S. E. M. Bakili Muluzi, a déclaré que les pénuries alimentaires actuelles étaient une catastrophe nationale, et il a lancé un appel vigoureux à une aide d'urgence.

La réponse à cet appel de la part de la communauté des donateurs, au niveau tant local qu'international, a été très encourageante. Au nom du Gouvernement du Malawi, je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude et ma profonde appréciation aux organisations humanitaires locales et internationales et aux gouvernements tels que ceux de l'Union européenne, de l'Italie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'aux autres gouvernements amis qui, tous ensemble, ont financé près de 75 % des fournitures d'urgence que nous avons reçues jusqu'à présent au Malawi. Nous souhaitons également remercier les fonds et programmes des Nations Unies de leur assistance en temps utile, et notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que les bureaux locaux des Nations Unies, qui ont assuré la coordination de l'aide et les services d'achat en cette heure critique.

De façon toute particulière, et au nom des six pays de la Communauté du développement de l'Afrique australe touchés par la famine, le Gouvernement du Malawi souhaite remercier le Secrétaire général de l'ONU et la famille des Nations Unies d'avoir organisé avec succès ici même au Siège de l'ONU, le 18 juillet 2002, des appels nationaux communs pour la crise humanitaire en Afrique australe. Nous sommes reconnaissants des résultats obtenus dans le cadre de cet appel et nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les gouvernements et à toutes les organisations donatrices qui se sont engagés à fournir les fonds prévus.

En outre, nous nous félicitons de la nomination rapide par le Secrétaire général du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, M. James Morris, à la fonction d'Envoyé spécial pour la crise humanitaire en Afrique australe. Les entretiens et les consultations de M. Morris avec le chef d'État et de

gouvernement des six pays de l'Afrique australe et la tournée qu'il a faite dans la sous-région ont permis d'utiles échanges au plus haut niveau, qui constitueront d'importants points de départ pour le règlement futur du problème de l'insécurité alimentaire. Nous nous engageons à travailler avec lui et à lui apporter tout le soutien et la coopération nécessaires pour l'aider à s'acquitter de son mandat.

La grande pauvreté de nos populations et le fléau croissant de la pandémie de VIH/sida et d'autres maladies contagieuses continuent de faire des ravages parmi les populations des pays en développement, et en particulier des pays d'Afrique. Nous ne voyons rien de rassurant dans les rapports annuels pour 2002 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Organisation mondiale de la santé, dont les données statistiques saisissantes et les faits bruts soulignent l'interaction pernicieuse et complexe, qui ne se ralentit pas, entre la pauvreté structurelle et l'incidence étonnamment élevée du VIH/sida dans les pays pauvres. Des millions d'autres vies sont menacées dans les prochaines années par cette crise humanitaire.

L'Afrique australe, qui compte l'un des plus forts taux mondiaux de victimes de la pandémie de VIH/sida, a besoin d'une plus grande attention et de mesures concrètes, ainsi que d'engagements de financement plus importants de la part de la communauté internationale, afin de constituer une capacité durable de réponse aux problèmes cruciaux de pauvreté profonde et de mortalité excessive dus au VIH/sida, au paludisme, à la tuberculose et d'autres maladies. Ce sont là des questions extrêmement délicates, dont la communauté internationale des donateurs devrait envisager d'urgence les aspects éthiques épineux et les choix difficiles qu'elles impliquent.

Il est extrêmement troublant de voir que certains États Membres et certaines institutions donatrices ont soudain adopté une conception minimaliste du rôle capital joué par les fonds et programmes des Nations Unies face aux problèmes de santé des pays en développement. Inutile de rappeler à cette Assemblée l'importance tout à fait capitale des activités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les domaines de la lutte contre la pandémie de VIH/sida, de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et de la prévention de la

transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. Nous demandons aux donateurs et aux institutions multilatérales de revoir leur décision et de recommencer à financer le FNUAP.

En outre, nous demandons aux institutions donatrices multilatérales et aux pays industrialisés de se montrer plus généreux en matière d'allègement et de remise de la dette. Les organisations transnationales, qui retirent d'énormes profits de leurs activités commerciales dans les pays pauvres, ont la responsabilité morale d'investir dans la prévention du VIH/sida, ainsi que dans les soins, l'entraide et le traitement de cette maladie. Les sociétés pharmaceutiques internationales, elles aussi, doivent faire preuve de plus de compassion en rendant plus accessibles les médicaments antirétroviraux et d'autres médicaments permettant de prolonger la vie, notamment par des concessions au niveau des prix et des donations volontaires. Nous savons gré aux quelques sociétés pharmaceutiques qui ont déjà pris des mesures positives en ce sens.

Mon gouvernement reconnaît l'importance du rôle joué par l'ONU dans la mobilisation d'un soutien et de ressources pour le processus de développement des pays pauvres. Il ne suffit pas, toutefois, d'organiser une conférence après l'autre s'il n'existe pas de mécanismes efficaces de suivi et de mise en oeuvre. On a donc besoin de processus d'appui à l'échelle de la planète pour réduire l'intervalle entre l'adoption des programmes d'action et leur mise en oeuvre.

Nous voulons croire que la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, au sein du Secrétariat de l'ONU, permettra d'assurer des consultations régulières et un suivi plus étroit des programmes d'action convenus et, par là, une meilleure mise en oeuvre de ces programmes. Ces programmes d'action comprennent la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement et d'autres engagements découlant des récentes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au VIH/sida et aux enfants. Un effort sérieux est nécessaire pour lier les engagements aux résultats convenus du Programme d'action de Bruxelles et du Consensus de Monterrey, en vue de créer des sources de financement importantes pour l'application du Plan d'action de Johannesburg pour le développement durable.

D'autres problèmes majeurs rencontrés par les pays pauvres, et qui en freinent considérablement les progrès, ont déjà été largement traités et examinés à cette Assemblée et dans diverses instances internationales. Mais il est nécessaire d'en rappeler certains. Le passage des pays pauvres d'une dépendance continue de la charité internationale à l'autosuffisance dépend de certains facteurs tels que la liberté et l'ouverture des échanges. Les produits agricoles et autres des pays en développement doivent pouvoir accéder aux marchés occidentaux sans barrières superflues. Il est paradoxal et moralement inacceptable que les produits occidentaux puissent se déverser librement sur nos marchés tandis que l'inverse est impossible. Des pratiques commerciales équitables exigent des transactions dans les deux sens et tout doit être fait pour qu'il en soit ainsi.

Sur une note plus optimiste, nous saluons les progrès louables réalisés vers le règlement de certains conflits en Afrique. Cela permet d'espérer un retour, à une date indéterminée, à la stabilité et peut-être une paix décisive sur le continent. L'accord de cessez-le-feu conclu le 4 avril dernier en Angola et l'accord de paix signé le 30 juillet entre le Rwanda et la République démocratique du Congo représentent des progrès historiques vers le règlement des conflits de la région des Grands Lacs. Je veux croire que l'ONU saura saisir cette ouverture pour poursuivre son action, comme elle l'a toujours fait, et renforcer son rôle et celui de la communauté internationale afin de consolider ces accords et d'en suivre de près la mise en oeuvre.

Je saisis cette occasion pour féliciter le peuple et le Gouvernement du Timor-Leste de leur accession à l'indépendance après plusieurs décennies d'une emprise déshumanisante. Mon gouvernement salue également l'admission prochaine du Timor-Leste à l'ONU.

De même, je félicite la Suisse de son admission à l'ONU. On ne saurait trop insister sur l'importance de cet événement historique pour notre Organisation mondiale, en particulier compte tenu de la contribution précieuse apportée depuis des années par le Gouvernement et le peuple suisses au développement progressif du droit international humanitaire et aux questions relatives aux droits de l'homme.

Mon gouvernement est préoccupé par les effusions de sang incessantes au Moyen-Orient, et en

particulier par le massacre insensé de civils innocents. Nous encourageons le Gouvernement israélien comme l'Autorité palestinienne à donner une chance à la paix par le dialogue. Nous appelons, en particulier, à la cessation des hostilités, des actes de provocation et d'incitation à la haine, qui ne font que jeter de l'huile sur une situation déjà explosive.

Le Malawi croit au principe de l'universalité des droits de l'homme. L'un des droits fondamentaux dont doit pouvoir jouir chaque membre de la communauté internationale est le droit à la liberté d'association. C'est sur cette base, et dans un esprit de réconciliation, que le Malawi estime qu'un réexamen par l'ONU de la question de la réadmission de la République de Chine s'impose. Les 21 millions d'habitants et plus que compte Taiwan devraient être autorisés à participer librement aux affaires de l'ONU sans aucune entrave, selon les principes défendus par l'Organisation. Après tout, Taiwan a démontré, par sa croissance rapide dans les secteurs économique, politique et social, qu'il pouvait largement contribuer à promouvoir le bien de l'humanité à travers l'Organisation des Nations Unies.

L'Afrique est à la veille d'un nouveau départ. Elle tentera de rompre durablement avec les erreurs et faux pas politiques de ces cinq dernières décennies. La promulgation d'un schéma directeur pour le développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), nous fournit une feuille de route globale et claire en faveur de la relance économique du continent africain. Le NEPAD, en tant que cadre de développement, contient toute une série de mesures et d'actions de vaste portée reflétant une nouvelle vision des besoins en matière de développement à long terme grâce à une participation constructive et utile dans les processus régionaux, internationaux et multilatéraux en vue d'une intégration efficace de l'Afrique dans l'ordre politique et économique mondial.

En conséquence, nous sommes heureux que la communauté internationale soit prête à appuyer ce cadre pragmatique, qui est en train d'apparaître, pour faciliter les partenariats en encourageant le contrôle national du développement sur le continent. Je tiens, une fois de plus, à encourager nos partenaires de développement à s'associer aux efforts africains visant à assurer la reprise économique et le développement durable et à les appuyer.

En conclusion, le Malawi, de concert avec d'autres pays africains, souhaite exprimer sa profonde gratitude aux dirigeants des pays du Groupe des Huit pour exprimer leur ferme appui au NEPAD. Nous nous félicitons de la création du Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit, adopté au récent sommet de Kananaskis au Canada, qui fonctionnera en tant que cadre pour renforcer la coopération et le partenariat entre l'Afrique et les pays industrialisés du Groupe des Huit. Nous sommes convaincus qu'un réseau international solide et l'appui au NEPAD fourniront une bonne base de croissance et de progrès et faciliteront la paix et la stabilité politique en Afrique.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Osborne Riviere, Ministre des affaires étrangères du Commonwealth de Dominique.

**M. Riviere** (Dominique) (*parle en anglais*) : Le Commonwealth de Dominique s'associe aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que vous présiderez cette Assemblée avec l'efficacité et le dévouement nécessaires pour mener à terme l'ordre du jour de la cinquante-septième session.

Nous tenons aussi à remercier votre prédécesseur de la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Il y a un an, nous nous sommes réunis dans une ville qui était encore ébranlée par la terrible tragédie, qui a incité la communauté internationale à s'unir pour combattre le terrorisme international. À la suite des événements du 11 septembre 2001, le monde a vivement condamné le terrorisme sous toutes ses formes et s'est fermement engagé à défendre les principes de liberté et de démocratie incarnés par la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a agi vite et de manière décisive en adoptant une résolution centrée sur l'élimination du financement du terrorisme et des sanctuaires à partir desquels opèrent les terroristes. Le terrorisme demeure aujourd'hui, hélas, l'une des plus grandes menaces à la sécurité humaine. Le Commonwealth de Dominique réaffirme une fois encore sa détermination de lutter contre le terrorisme international et de s'assurer que les filières de financement des activités terroristes et de la criminalité internationale sont une fois pour toutes neutralisées.

Mon gouvernement déploie tous ses efforts pour appliquer la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité malgré nos ressources humaines et financières limitées. Des mesures législatives ont été adoptées, notamment la loi sur l'échange d'informations qui répond aux préoccupations de la communauté internationale, comme cela est exprimé dans la résolution 1373 (2001). La loi a été adoptée par le Parlement dominicain en janvier 2002. En outre, un projet de loi pour la répression du financement du terrorisme va bientôt être présenté au Parlement.

Ma délégation tient à saisir cette occasion de saluer les initiatives prises par le Comité contre le terrorisme, le Commonwealth, l'Union européenne et d'autres pays et organisations qui aident les pays en développement à mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001).

L'entrée en vigueur de l'historique Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) nous permet de faire un pas en avant dans la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. L'adhésion du Commonwealth de Dominique au Statut de la CPI, en janvier 2001, témoigne de notre soutien à une cour internationale permanente qui permettra de traduire en justice les auteurs des plus graves crimes internationaux. À cet égard, la CPI doit s'efforcer de prévenir ou de pénaliser les crimes liés au terrorisme, qui sont peut-être localisés mais qui ont de graves conséquences au niveau mondial.

La situation internationale, notamment l'évolution de l'économie mondiale, n'a pas été favorable aux perspectives de croissance des petits États comme le Commonwealth de Dominique, qui reste une petite économie ouverte, essentiellement agricole, extrêmement vulnérable aux chocs économiques extérieurs. Les événements du 11 septembre font partie du passé, mais les dégâts irréparables causés aux économies des petits États des Caraïbes restent manifestes. Le secteur le plus durement frappé est celui du tourisme, qui revêt une importance particulière pour le développement social et économique de la Dominique.

La croissance de notre secteur financier offshore, autre facteur possible de notre diversification économique, a été gravement affectée du fait que notre pays a été inscrit sur la liste des pays et territoires non coopératifs publiée par le Groupe d'action financière

de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Toutes nos tentatives pour faire rayer notre nom de cette liste se sont avérées futiles, en dépit de l'application des mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les meilleures pratiques possibles dans le secteur des services financiers.

Le Commonwealth de Dominique est néanmoins déterminé à participer à la lutte mondiale contre le blanchiment des capitaux et il est prêt à coopérer avec la communauté internationale dans toute initiative contre le blanchiment des capitaux. Le Parlement a promulgué de nouvelles lois contre le blanchiment de l'argent. Le Commonwealth de Dominique a également créé une Unité de renseignements financiers et une Autorité de contrôle du blanchiment des capitaux afin d'empêcher notre service financier de procéder au blanchiment des capitaux.

À l'heure où je vous parle, mon pays est confronté à l'une des périodes les plus difficiles de son histoire. Le ralentissement de l'économie mondiale, les conséquences des événements du 11 septembre 2001 sur une situation fiscale, qui était déjà en train de se détériorer, les difficultés continues à s'intégrer dans un système commercial multilatéral dans un univers mondialisé et la baisse rapide de l'aide publique au développement ont sans aucun doute terriblement détérioré nos performances économiques.

On ne nous a laissé d'autres options que de poursuivre un programme de stabilisation et d'ajustement qui, bien qu'approuvé par le Fonds monétaire international, n'est pas parvenu à empêcher ses détracteurs, notamment le syndicat du service public, de manifester dans la rue.

Le succès de ce programme doit être la base d'une plus nette croissance soutenue de la production et de l'emploi, ainsi que de la réduction de la pauvreté. Nous reconnaissons cependant les coûts associés à l'application de ce programme. Le peuple dominicain a été prié d'accepter des sacrifices temporaires mais lourds pour que le pays puisse reprendre le chemin du redressement économique.

Nous tenons à reconnaître, dans cette instance, l'appui apporté en cette période difficile au Commonwealth de Dominique au niveau de la région des Caraïbes, et nous attendons impatiemment de recevoir, au moment opportun, une aide de la communauté internationale.

L'an dernier, lorsque le monde a tourné son attention vers les événements du 11 septembre, le Secrétaire général nous a rappelé qu'aucune des questions auxquelles nous étions confrontés le 10 septembre n'était devenue moins urgente. En fait, le calendrier de l'ONU pour l'année écoulée a été encombré de conférences extraordinaires et de sommets, tous convoqués pour s'attaquer aux problèmes d'intérêt mondial qui touchent la vie quotidienne des peuples des pays Membres de l'ONU. Même s'il est vrai que ces questions sont actuelles et intéressent les plus petits membres de cet organe, plusieurs d'entre nous n'ont malheureusement pas la capacité ni les moyens de veiller à y avoir une représentation efficace, non seulement lors des conférences, mais, et c'est plus important encore, au sein des comités préparatoires qui se réunissent avant les conférences. Ce n'est donc pas un hasard si, la plupart du temps, ceux qui en bénéficient le moins sont les États les plus petits et les moins influents.

La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et la session extraordinaire consacrée aux enfants tentaient de s'attaquer aux questions qui touchent les membres les plus vulnérables de nos sociétés. L'Assemblée mondiale s'est achevée en avril avec l'adoption par la communauté internationale d'un Plan d'action. Dans des petits pays comme le Commonwealth de Dominique, la mise en oeuvre de ce plan doit nécessairement passer par la reconnaissance du fait que les personnes âgées sont les soutiens majeurs de notre société – des personnes qui apportent une contribution importante à notre développement économique.

Mon gouvernement a élaboré une politique nationale sur le vieillissement afin de veiller à ce que les personnes âgées reçoivent les soins nécessaires et aient la possibilité de continuer de participer au développement de notre nation. Il y a quelques semaines, nous avons eu le privilège d'accueillir la dixième réunion régionale annuelle de HelpAge International – une heureuse coïncidence étant donné qu'au sein de notre population de 75 000 personnes, nous avons 22 centenaires. Je voudrais mentionner tout particulièrement que la personne la plus vieille du monde, une habitante de la Dominique, Mme Elizabeth Israel – appelée affectueusement Ma Pampo – serait âgée de 127 ans.

Les organisations de la société civile comme HelpAge doivent être félicitées pour leurs tentatives

énergiques de faire face aux problèmes des personnes âgées. Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, en tant que famille des nations, nous nous sommes fixé des objectifs, nous avons adopté des stratégies et pris des mesures pour que nos enfants connaissent une vie meilleure. Comme signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Commonwealth de Dominique reste déterminé à veiller à ce que les droits des enfants soient protégés et respectés. Les enfants sont l'une de nos ressources les plus précieuses.

La Conférence sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey en mars dernier, a été considérée par la communauté internationale comme un tournant dans l'approche en matière de coopération pour le développement. On a largement reconnu à Monterrey que, pour que l'aide au développement soit efficace, aussi bien les donateurs que les bénéficiaires doivent partager les mêmes objectifs : développement durable et réduction, puis élimination de la pauvreté.

Nous saluons l'engagement exprimé par les principaux donateurs gouvernementaux lors du Consensus de Monterrey. Ce que nous souhaitons, toutefois, c'est une répartition équitable des montants additionnels d'aide publique au développement promis en mars 2002 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. On peut dire la même chose du « nouveau pacte mondial pour le développement » proposé par le Président George W. Bush le 14 mars 2002, dans le cadre duquel les États-Unis ont promis de majorer de 50 % leur assistance aux pays en développement au cours des trois prochaines années.

Nous demeurons certains que les conférences mondiales peuvent être couronnées de succès, car il a été prouvé qu'elles étaient des instances où de nouvelles propositions pouvaient être examinées et où des consensus pouvaient être recherchés sur des questions précises. Lors du Sommet de Johannesburg qui a pris fin récemment, les gouvernements du monde ont convenu de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes qui n'ont pas accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires de base.

Mon gouvernement a été particulièrement heureux de noter qu'au terme du Sommet de Johannesburg, les pays les plus riches ont déclaré qu'ils étaient prêts à parvenir à un accord, d'ici à janvier 2005, au sein de l'Organisation mondiale du

commerce, pour améliorer substantiellement l'accès aux marchés des exportations alimentaires de pays en développement.

Le Sommet de Johannesburg a mis en lumière le lien nécessaire entre la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles et, d'autre part, les problèmes de pauvreté, de sous-développement et de justice sociale. Le Sommet a montré l'interdépendance entre des facteurs sociaux, environnementaux et économiques, qui doivent converger que l'on puisse parvenir à un développement durable à long terme. Des preuves empiriques montrent que les économies nationales pauvres et faibles ont un impact négatif sur l'environnement, alors que la dégradation de l'environnement et la surutilisation des ressources naturelles entraînent un déclin des économies et un appauvrissement des communautés.

Le Gouvernement de la Dominique demeure pleinement attaché à Action 21 et au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous réaffirmons notre appui sans réserve au Plan d'action de Johannesburg et invitons instamment tous les États Membres à respecter leurs engagements en vue d'assurer le succès de la mise en oeuvre de toutes les conventions sur le développement durable.

L'augmentation des niveaux de l'aide publique au développement, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure, est essentielle lorsqu'on l'examine dans le contexte de la mise en oeuvre de stratégies de développement par des petits États insulaires en développement. Il est reconnu que dans le cadre des petites économies ouvertes de ces petits États, il faut disposer de moyens efficaces, y compris des ressources financières, pour contrer les effets négatifs de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, et pour favoriser le développement durable.

Le Commonwealth de Dominique est tout à fait conscient de l'ampleur des défis auxquels il est confronté dans sa quête d'un développement durable. Notre pays a toujours recherché un développement national qui soit durable. Un plan de développement intégré, dont l'élaboration a été entreprise avec la participation de diverses parties prenantes et de différents secteurs, sera achevé sous peu et nous fournira un cadre à l'intérieur duquel nous pourrions nous attaquer de façon intégrée aux vulnérabilités physiques, économiques et sociales.

À ce moment-ci, mon gouvernement souhaite énoncer, aux fins du procès-verbal, son appréciation de l'engagement continu de la République de Chine à Taiwan envers le développement social, économique et structurel des petites économies vulnérables comme la sienne. Occupant le quatorzième rang parmi les économies du monde, la République de Chine à Taiwan a démontré les avantages d'avoir une perspective mondiale en matière de développement. Nous nous félicitons de la décision prise en novembre 2001 par l'Organisation mondiale du commerce d'admettre la République de Chine à Taiwan comme membre à part entière. Nous attendons avec intérêt une occasion similaire lorsque la République de Chine à Taiwan occupera sa place dans cette salle en tant que Membre à part entière de la famille des Nations Unies.

Le Commonwealth de la Dominique se joint aux autres délégations pour féliciter les pays africains à l'occasion de deux importants événements. Premièrement, la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine qui, nous sommes convaincus, sera une institution puissante, attachée à la promotion de la paix, de la stabilité, de la démocratie et des droits humains, de la coopération, du développement, de la prospérité et de la dignité humaine. Deuxièmement, nous avons le programme de revitalisation socioéconomique du continent africain – le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Les Nations Unies ont un rôle central à jouer pour assurer la réussite de cette initiative audacieuse des États africains, qui vise à éliminer la pauvreté et le sous-développement. Ces deux événements peuvent constituer un exemple à suivre pour notre région des Caraïbes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination affichée dans la Déclaration du Millénaire :

« la mondialisation doit devenir une force positive pour tous les peuples du monde : c'est là notre plus grand défi. »

Nous devons faire en sorte, par des programmes mondiaux et régionaux, que la mondialisation contribue effectivement au développement durable et à la prospérité pour tous. Nous souhaitons plein succès à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale s'agissant de promouvoir les objectifs de la paix, de la démocratie, de la prospérité et du développement durable.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste de cet après-midi mais je voudrais indiquer qu'un représentant a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je donne à présent la parole au représentant de l'Espagne.

**M. Flores** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc a, dans sa déclaration, fait allusion aux villes espagnoles de Ceuta et de Melilla ainsi qu'à d'autres territoires espagnols. Dans le cadre des relations d'amitié et de bon voisinage entre l'Espagne et le Maroc, fondées sur le respect mutuel et une histoire commune, je voudrais souligner que Sebta et Melilla ainsi que les îles et rochers adjacents font partie intégrante du territoire espagnol, et ces citoyens sont représentés au Parlement espagnol, avec les mêmes droits et dans les mêmes conditions que leurs compatriotes, jouissant des mêmes droits et libertés et protégés par le même ordre juridique.

*La séance est levée à 18 h 35.*